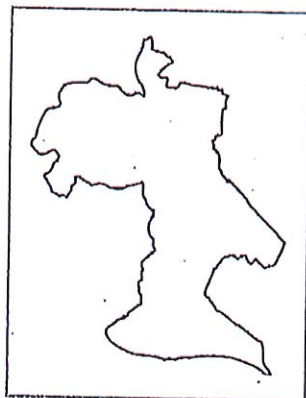


ARLES

PLAN LOCAL D'URBANISME



VERSION APPROBATION ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION



1-C



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du
Monsieur le Maire d'Arles

Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement d'Arles

POS PUBLIÉ LE : 27 JANVIER 1982

POS APPROUVÉ PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU : 02 MARS 1983

RÉVISIONS TOTALES DU : 23 MARS 1987 ET 20 NOVEMBRE 2001

RÉVISION PARTIELLE DU : 19 FÉVRIER 1996

RÉVISIONS SIMPLIFIÉES DU : 15 DÉCEMBRE 2005 ET 14 FÉVRIER 2008

PRESCRIPTION DE L'ÉLABORATION DU PLU LE : 20 MAI 2015

ARRÊT DE L'ÉLABORATION DU PLU LE : 29 JUIN 2016

ENQUÊTE PUBLIQUE DE L'ÉLABORATION DU PLU LE : 31 OCTOBRE 2016 AU 2 DÉCEMBRE 2016

APPROBATION DU PLU LE : 8 MARS 2017

Sommaire

1// Introduction	3
2// OAP Mobilités	4
3// OAP Patrimoine	19
4// OAP Trame Verte et Bleue	29
5// OAP Sectorielles	41

Introduction

Définies aux articles L151-6 et L151-7 du Code de l'Urbanisme, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) comprennent en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durables, des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements.

Les orientations d'aménagement et de programmation peuvent notamment :

- Définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, notamment les continuités écologiques, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune ;*
- Favoriser la mixité fonctionnelle en prévoyant qu'en cas de réalisation d'opérations d'aménagement, de construction ou de réhabilitation un pourcentage de ces opérations est destiné à la réalisation de commerces ;*
- Comporter un échéancier prévisionnel de l'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser et de la réalisation des équipements correspondants ;*
- Porter sur des quartiers ou des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager ;*
- Prendre la forme de schémas d'aménagement et préciser les principales caractéristiques des voies et espaces publics ;*
- Adapter la délimitation des périmètres, en fonction de la qualité de la desserte, où s'applique le plafonnement à proximité des transports prévu aux articles L. 151-35 et L. 151-36.*

Le Plan Local d'Urbanisme d'Arles comprend quatre types d'OAP, consacrés à la mobilité, le patrimoine, la trame verte et bleue, et l'aménagement.

Ces OAP permettent de figer notamment les principes d'aménagement en termes de circulation, de stationnement, d'intégration/qualité urbaine et paysagère, d'implantation et de vocation de futures constructions.

Ces OAP ont une valeur réglementaire au même titre que le règlement du PLU. Une autorisation d'urbanisme ne pourra être délivrée que si le projet est compatible avec les principes de l'OAP et le règlement du PLU.

Les principes d'aménagement sont détaillés pour chacune des orientations et disposent d'une transcription graphique.

1/ OAP Mobilités

OAP Mobilités - Description

Les OAP Mobilités ont été créées dans le but de proposer des solutions de déplacement adaptées et cohérentes pour tout le territoire d'Arles.

L'éloignement entre l'agglomération et les différents villages et hameaux imposent en effet de trouver des solutions concrètes de déplacement quelque soit le mode de transport utilisé.

Les OAP Mobilités se divisent donc en trois catégories : Voirie, Stationnement et Modes doux.

OAP Voirie

La première catégorie s'attache à définir les projets de création de voirie. Ces projets concernent en majorité l'agglomération et Pont de Crau, avec la création d'itinéraires de contournement à l'est du Trébon et au sud-est de Pont de Crau. L'organisation des voies créées par le futur quartier des Minimes est également répertoriée, ainsi que le réaménagement des voies de la Z.I. Nord.

Ces aménagements doivent apaiser les axes actuellement régulièrement saturés dans l'agglomération.

Enfin, le contournement autoroutier a été pris en compte dans la gestion des flux de déplacement futurs.

OAP Stationnement

En complémentarité avec la voirie, un travail sur le stationnement a également été réalisé en répertoriant les parkings existants et ceux à créer dans un avenir proche. Egalement, les stationnements à l'étude ont été définis en fonction de l'évolution des flux de déplacement et de la définition des programmes d'aménagement dans les zones à projet, conformément à la nouvelle politique de stationnement mise en place par la Ville en 2016.

OAP Modes doux

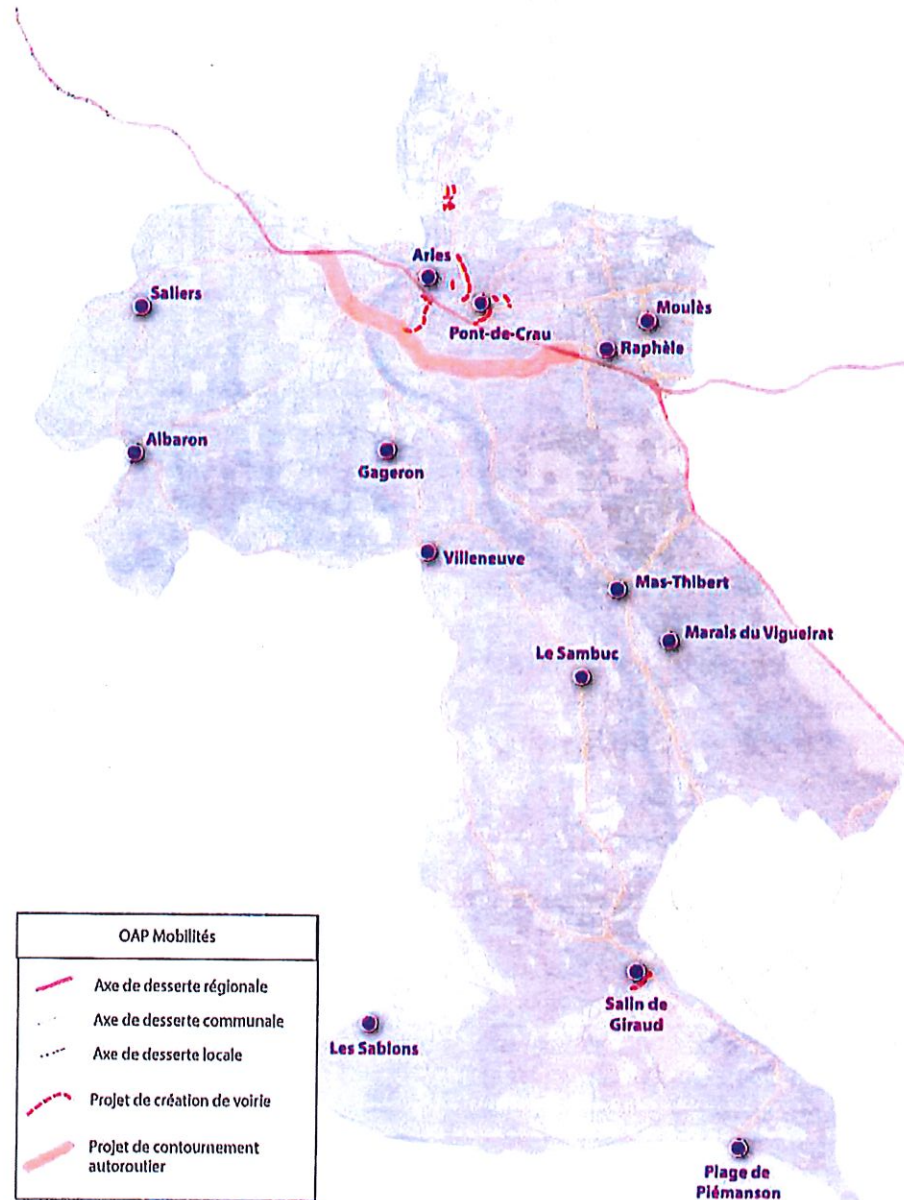
Les modes doux sont au cœur du projet de mobilité à la dimension fonctionnelle (facilité du déplacement court), environnementale (réduction du bruit, de la pollution et des gaz à effet de serre) et sociétale (qualité du cadre de vie, détente, image moderne et active d'un territoire).

Les modes doux portent également une fonction essentielle dans le projet touristique du territoire (découvrir la romanité, se balader en Camargue et en Crau, parcourir la Via Rhôna).

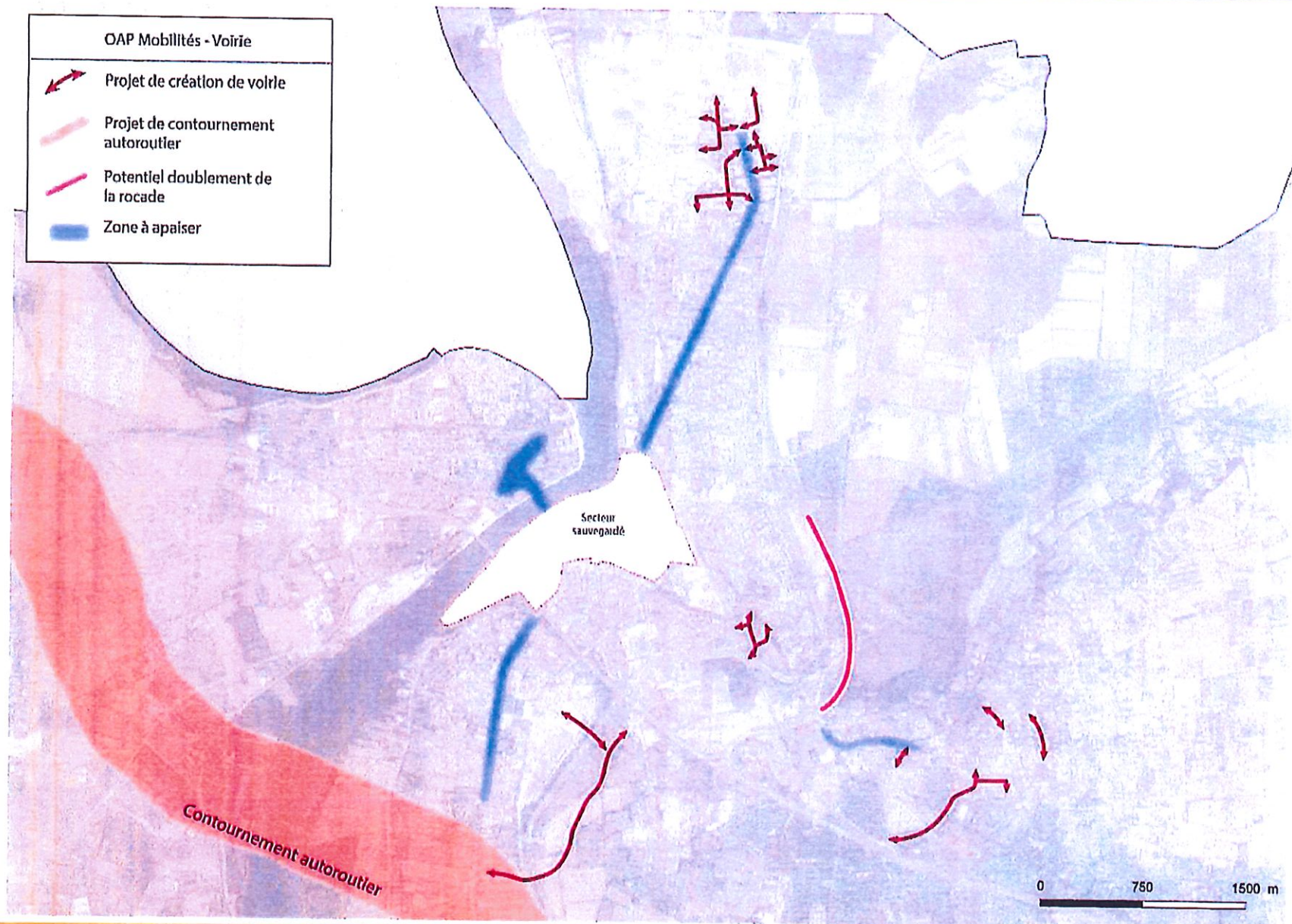
Les itinéraires permettant de relier tous les hameaux entre eux ont été repérés, en privilégiant les voies adaptées, à savoir les « drailles » et les petites routes communales.

Egalement, les quartiers et hameaux faisant l'objet d'une OAP sectorielle bénéficient d'un focus précis sur la mobilité consacré des modes doux.

OAP Mobilités – le projet d'aménagement viaire



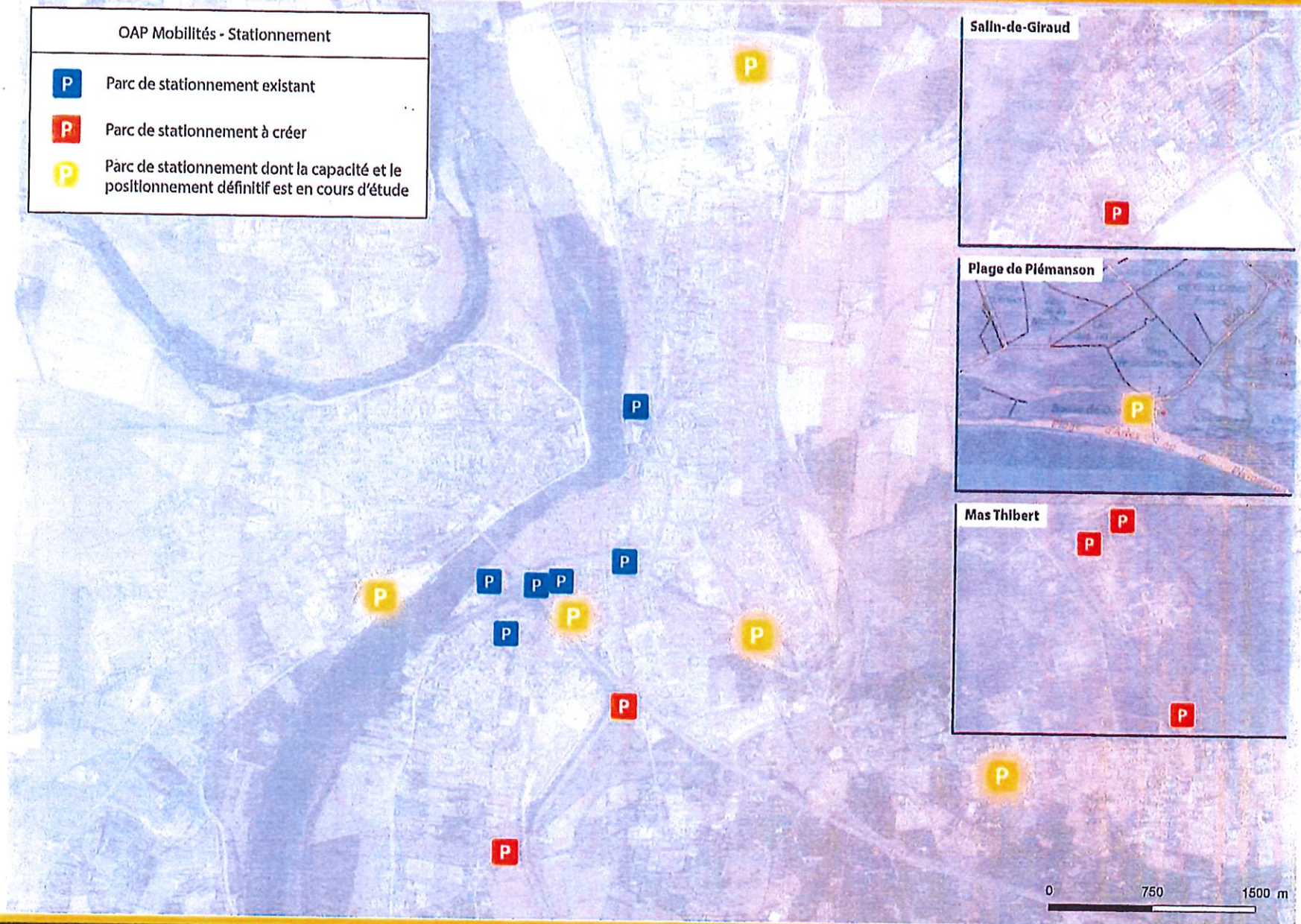
OAP Mobilités - Voirie Agglomération



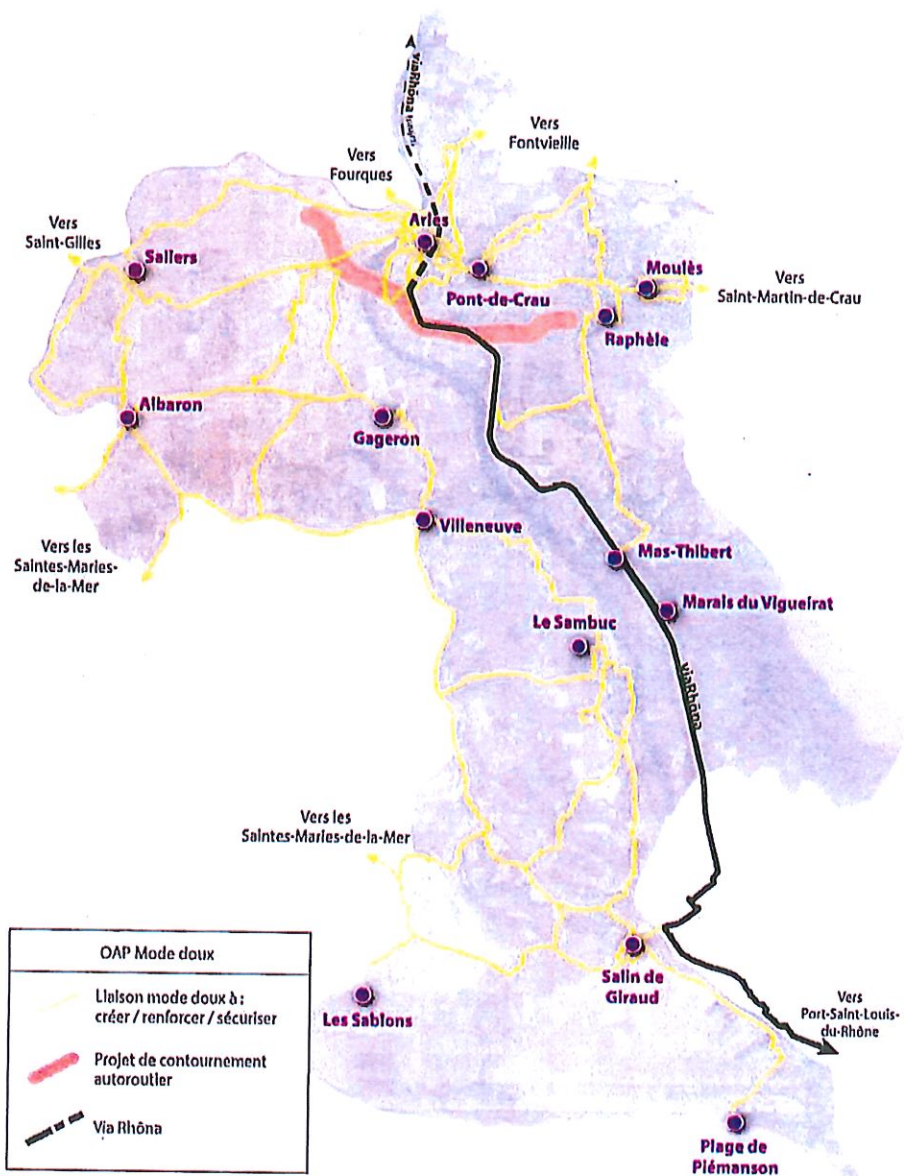
OAP Mobilités - Stationnement

OAP Mobilités - Stationnement

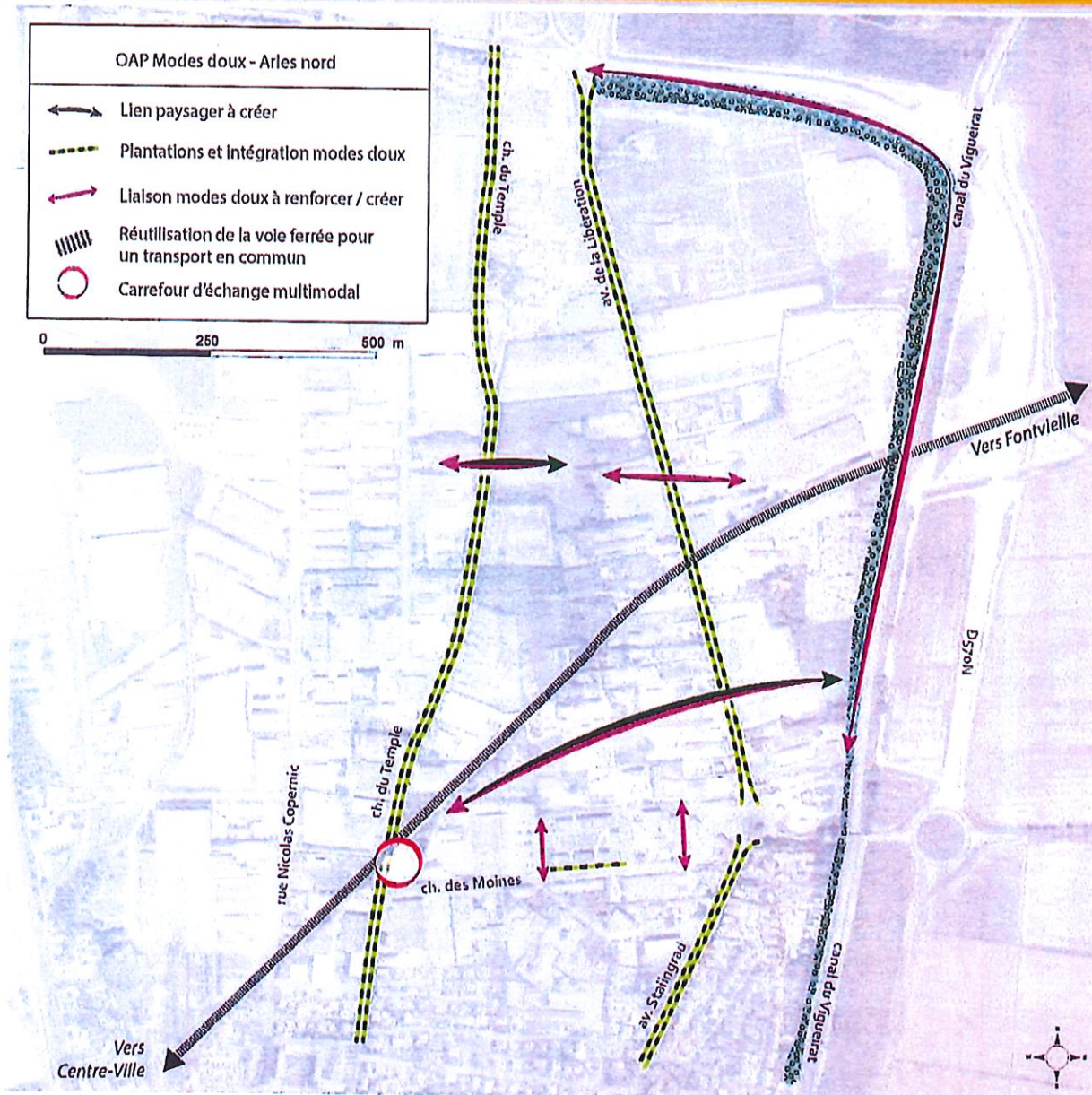
- P** Parc de stationnement existant
- P** Parc de stationnement à créer
- P** Parc de stationnement dont la capacité et le positionnement définitif est en cours d'étude



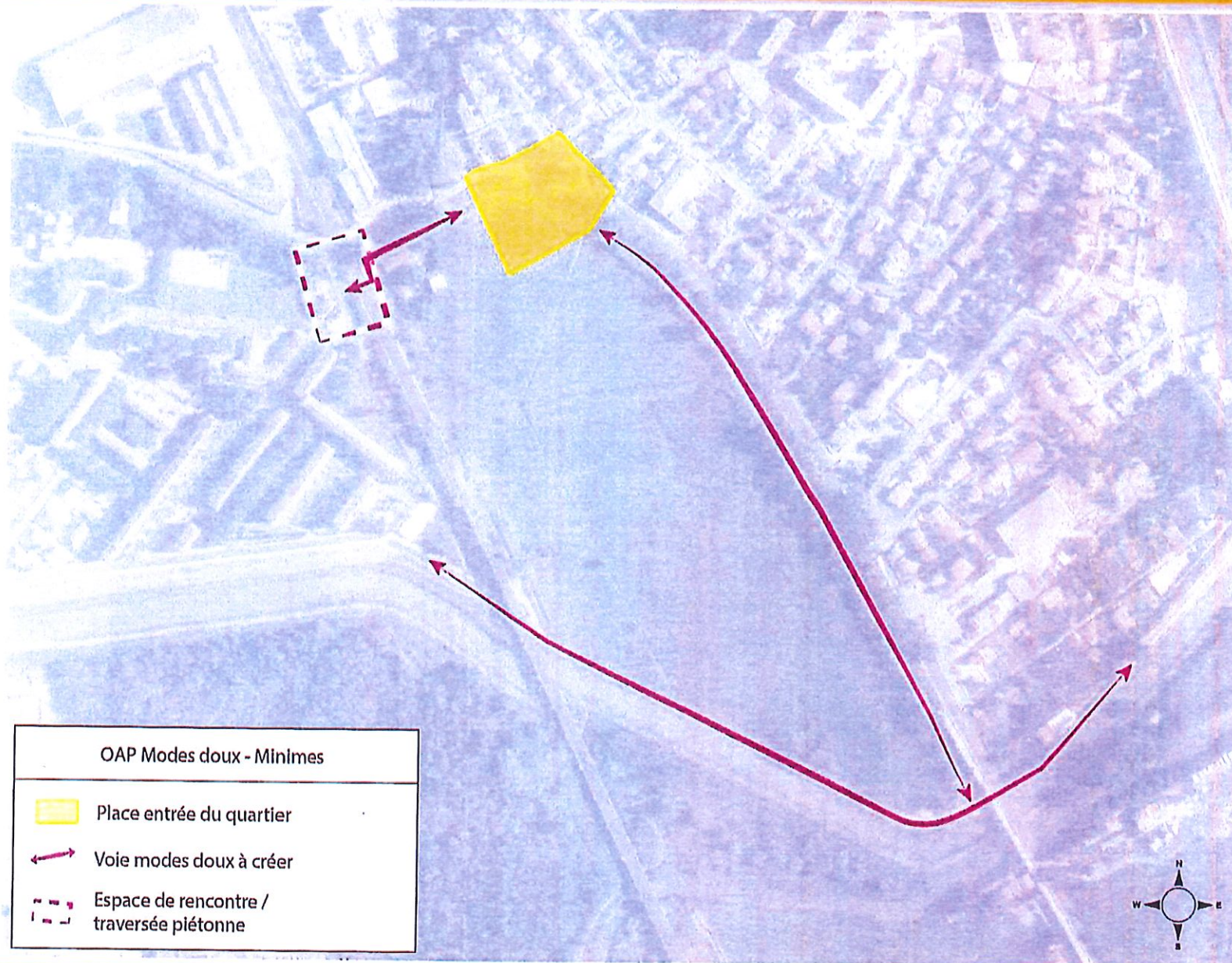
OAP Mobilités - Modes doux – vue d'ensemble



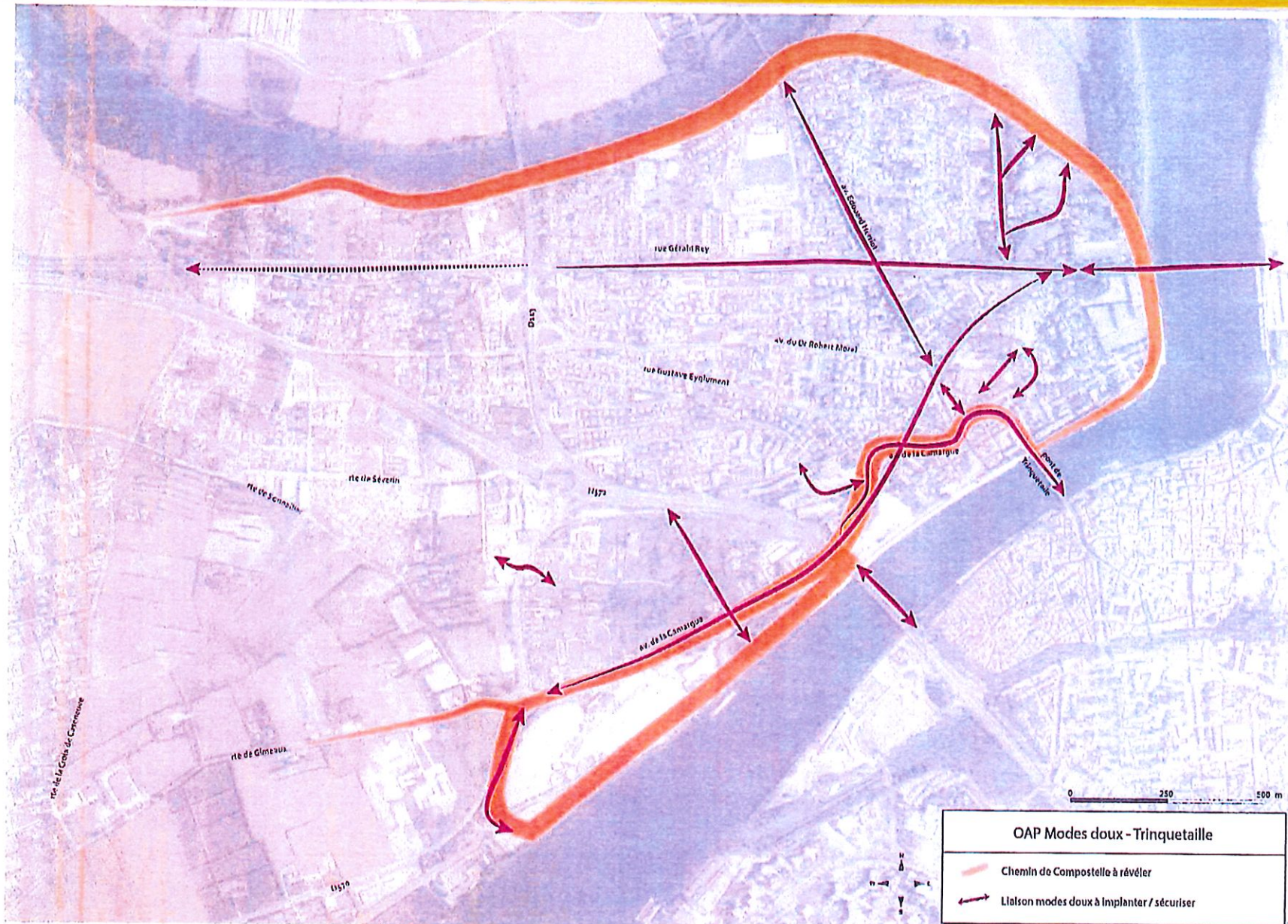
OAP Mobilités - Modes doux - focus Arles Nord



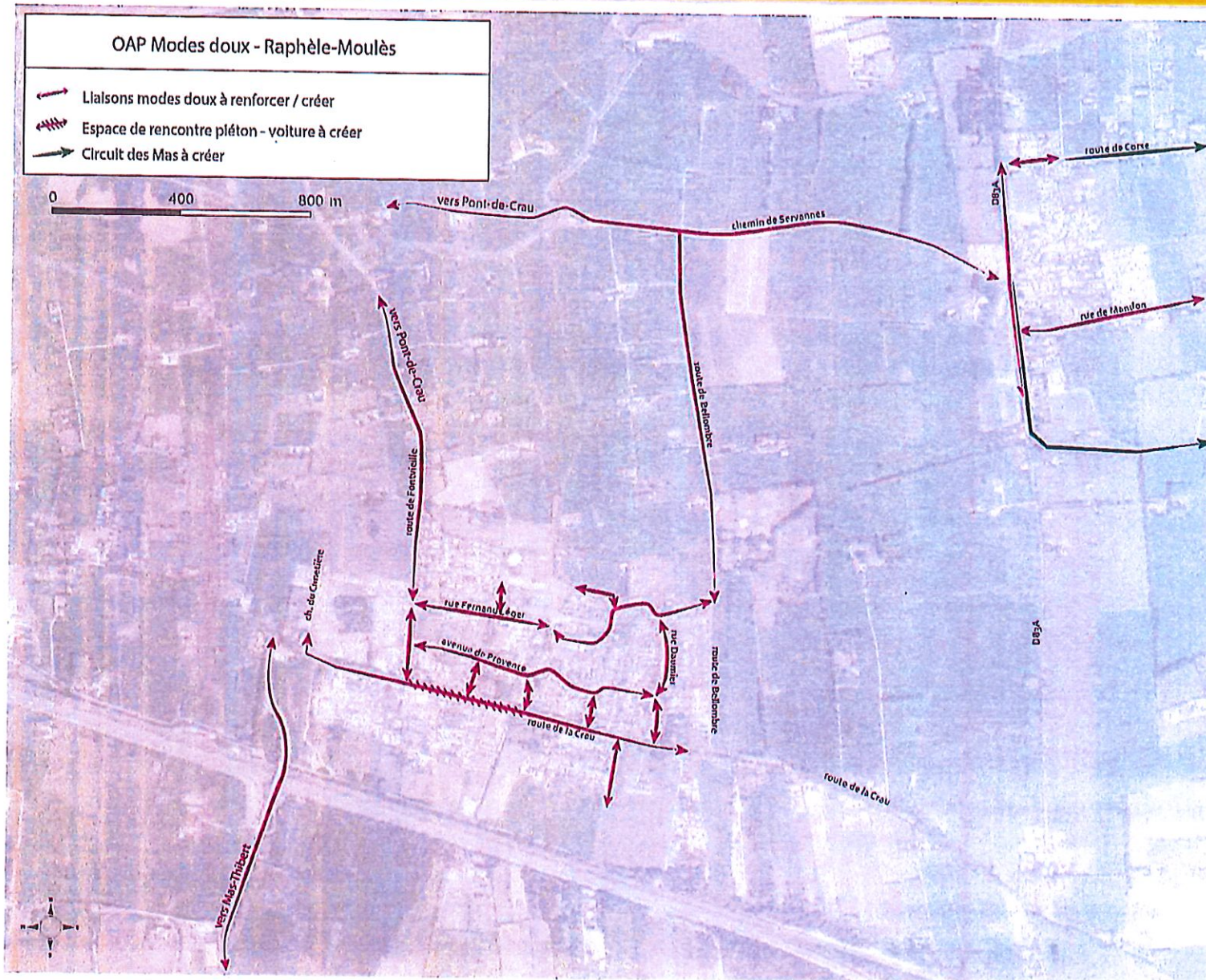
OAP Mobilités - Modes doux – focus Minimes



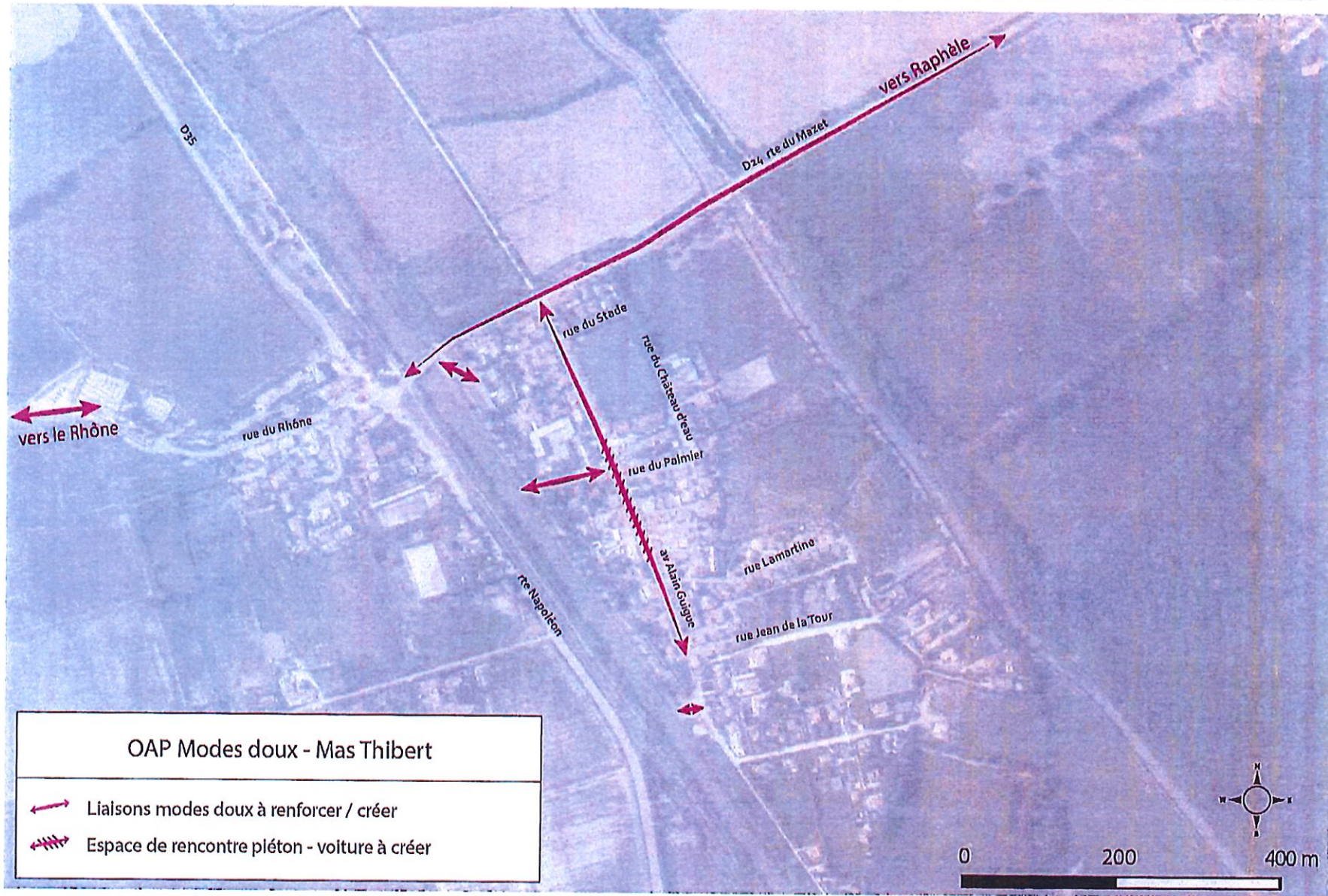
OAP Mobilités - Modes doux – focus Trinquetteille



OAP Mobilités - Modes doux – focus Raphèle/Moulès



OAP Mobilités - Modes doux – focus Mas Thibert



2/ OAP Patrimoine

La ville d'Arles recèle un patrimoine urbain, architectural, naturel et agricole exceptionnel, reconnu aujourd'hui notamment par son label au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO, les protections attachées aux monuments historiques ou encore le Parc Naturel Régional de Camargue.

Au-delà du centre historique, Secteur Sauvegardé étendu protégé par un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur en cours de Révision, le PLU a pour ambition de mettre en œuvre les outils permettant de pérenniser et de valoriser la richesse patrimoniale d'Arles. Il s'agit également de promouvoir la qualité urbaine et du cadre de vie tant pour les habitants que pour les visiteurs.

L'OAP Patrimoine a ainsi pour ambition d'exprimer les orientations relatives à la composition urbaine et paysagère visant à protéger et révéler la richesse et la diversité patrimoniale du territoire arlésien. Articulation entre les orientations du PADD qu'elle précise et les pièces réglementaires du PLU, l'OAP Patrimoine définit le cadre de protection et de mise en valeur que les acteurs du territoire devront respecter. Elle sera déclinée dans le zonage et le règlement du PLU.

Intimement liée à la Trame Verte et Bleue (trame végétale accompagnant le tissu bâti et les espaces publics, structurant la ville) et aux déplacements (inscription du patrimoine dans les parcours du quotidien et de découverte), l'OAP Patrimoine est ainsi conçue de façon complémentaire à l'OAP Trame Verte et Bleue et à l'OAP Mobilité. Elle exprime également les objectifs visant à assurer des aménagements respectueux du patrimoine dans les secteurs de projets, dont certains font l'objet d'OAP sectorielles.

Cette orientation se décline pour :

- **les espaces tampons ceinturant le Secteur Sauvegardé**, dont il s'agit de révéler le caractère patrimonial tout en valorisant l'entrée du centre historique ;
- **le village de Salin de Giraud**, témoin d'une histoire originale au cœur de la Camargue ;
- **le Chemin de Saint-Jacques de Compostelle**, offrant au promeneur une lecture riche de la diversité patrimoine et des grands paysages fait également

Cette OAP est complétée par un inventaire du patrimoine, du bâti romain et roman au bâti médiéval, au patrimoine du XXe siècle, où à celui patrimoine de Camargue et de Crau, dans le règlement du PLU.

OAP Patrimoine – Secteur zone tampon

Orientations

Mettre en valeur les entrées des quartiers et les liens vers le Secteur Sauvegardé

Protéger/révéler les sites archéologiques, témoins de la ville antique

Conserver la qualité urbaine et paysagère des quartiers à l'interface du centre historique et de la ville contemporaine

Traiter les espaces publics de façon à révéler le patrimoine

Inscrire le patrimoine dans les mobilités douces du quotidien et de loisirs, entre centre historique et Camargue et Crau

Assurer un aménagement des secteurs de projets respectueux de l'environnement patrimonial et paysager

Programmation zone tampon – Chabourlet les Alyscamps

Mise en valeur de l'avenue du Maréchal Juin

Maintien et renforcement d'espaces verts paysagers, de la trame végétale et création d'espace vert de quartier à fin d'insertion paysagère du quartier d'habitat collectif entre le Vigueirat et Les Alyscamps

Mise en valeur du Site des Alyscamps, entrée de la ville antique et point de départ du chemin de Compostelle, par un aménagement améliorant son entrée et sa traversée

Mise en valeur du cheminement du canal de Craponne et liaison au Vigueirat

Identification des morphologies urbaines anciennes afin de mettre en œuvre les outils de conservation et/ou et d'assurer une insertion des futurs projets respectueux de la qualité urbaine et paysagère (forme urbaine, typologies du bâti, frontage et trame végétale accompagnant le bâti, etc.) :

- Conservation ou restitution de leurs spécificités
- Attention particulière portée aux extensions et ajouts
- Insertion des nouvelles constructions respectueuses de la typologie environnante (façades et volumétrie)

Mise en valeur des espaces publics (requalification de la trame viaire, création d'espaces verts, accompagnements paysagers, etc.) en constituant des continuités cohérentes et respectueuses des caractéristiques identitaires des différents quartiers

Création de liaisons vers la voie verte de façon à mieux l'inscrire dans les déplacements quotidiens

Programmation zone tampon – Griffeuille – Les Templiers

Mise en valeur des entrées : route de Crau, au Sud, et avenue de Stalindgrad, au Nord, en renforçant l'accompagnement végétal

Identification des morphologies urbaines anciennes afin de mettre en œuvre les outils de conservation et/ou et d'assurer une insertion des futurs projets respectueux de la qualité urbaine et paysagère (forme urbaine, typologies du bâti, frontage et trame végétale accompagnant le bâti, etc.)

Mise en valeur des espaces publics (requalification de la trame viaire, création d'espaces verts, accompagnement paysagers, etc.) en constituant des continuités cohérentes et respectueuses des caractéristiques identitaires des différents quartiers

Requalification de l'articulation entre les Templiers (rue des Templiers), la Roubine du Roy et Griffeuille (rue Mireille)

Aménagement d'un espace valorisant le Mas de Griffeuille

Protection des espaces verts paysagers constituant des interfaces entre le bâti ancien et le bâti récent à Griffeuille. Création et mise en valeur d'espaces verts de quartier.

Protection et mise en valeur des bords du Rhône par le traitement des espaces publics et l'intégration d'un cheminement doux (vélo) en lien avec Trinquetaille (reconstitution d'une passerelle sur le Rhône prolongeant la voie verte – Les Deux Lions)

Programmation zone tampon – Trinquetaille

Mise en valeur de la route de Camargue en renforçant l'accompagnement végétal jusqu'au cœur de Trinquetaille

Identification des morphologies urbaines anciennes afin de mettre en œuvre les outils de conservation et/ou et d'assurer une insertion des futurs projets respectueux de la qualité urbaine et paysagère (forme urbaine, typologies du bâti, frontage et trame végétale accompagnant le bâti, etc.)

Mise en valeur des espaces publics (requalification de la trame viaire, création d'espaces verts, accompagnements paysagers, etc.) en constituant des continuités cohérentes et respectueuses des caractéristiques identitaires des différents quartiers

Dans le cadre d'un projet d'aménagement du Site de la Verrerie, respect et préservation des strates archéologiques

Mise en valeur de l'espace public aux abords de l'église Saint-Genest

Valorisation du chemin de Saint Jacques de Compostelle et d'antennes vers l'église et la colonne Saint Genest et le site de la Verrerie, etc.

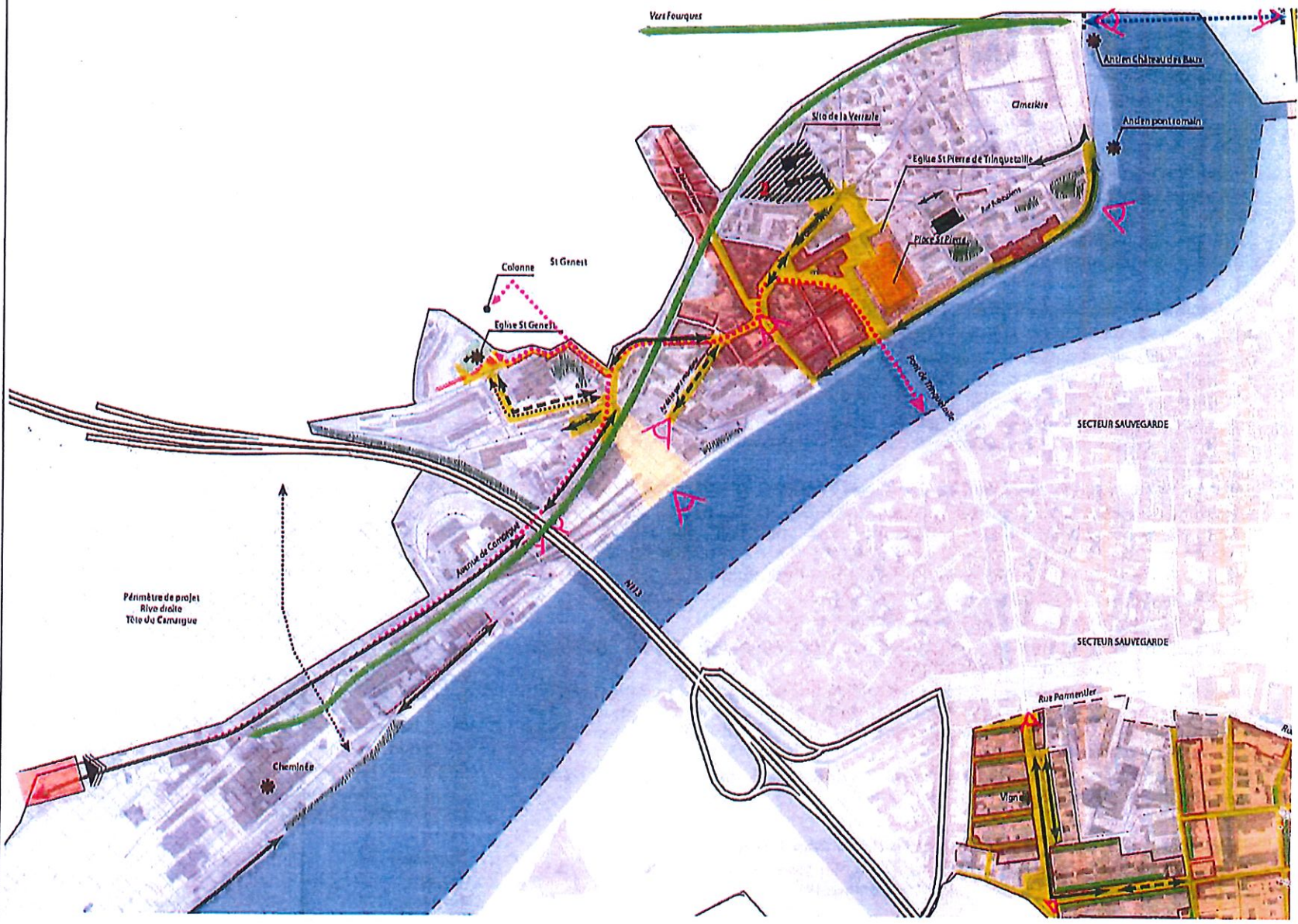
Mise en valeur des perspectives visuelles vers le Secteur Sauvegardé (maintien de percées visuelles lors de l'aménagement des espaces publics existants ou à créer)

Maintien du front végétal le long du Rhône

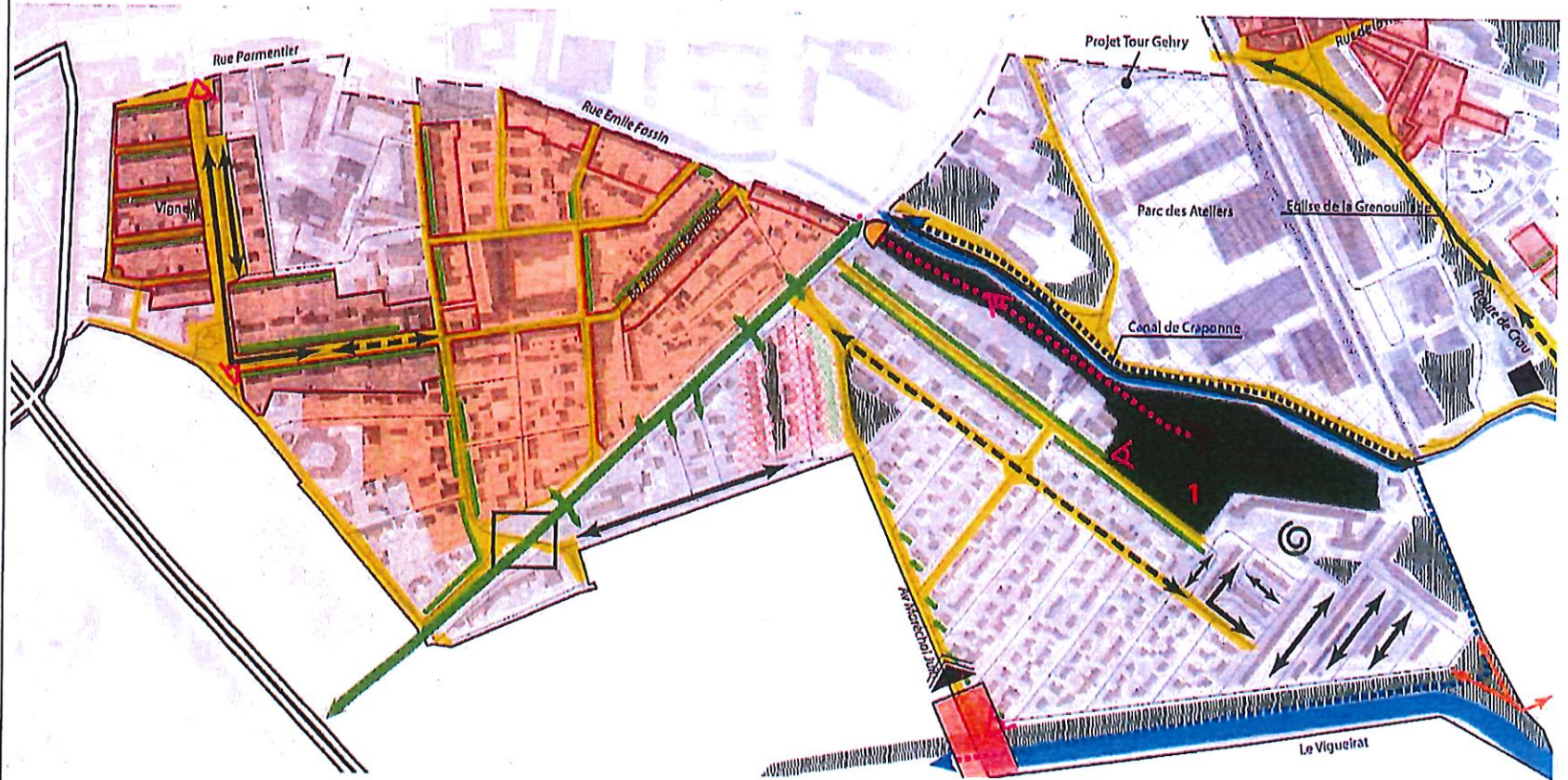
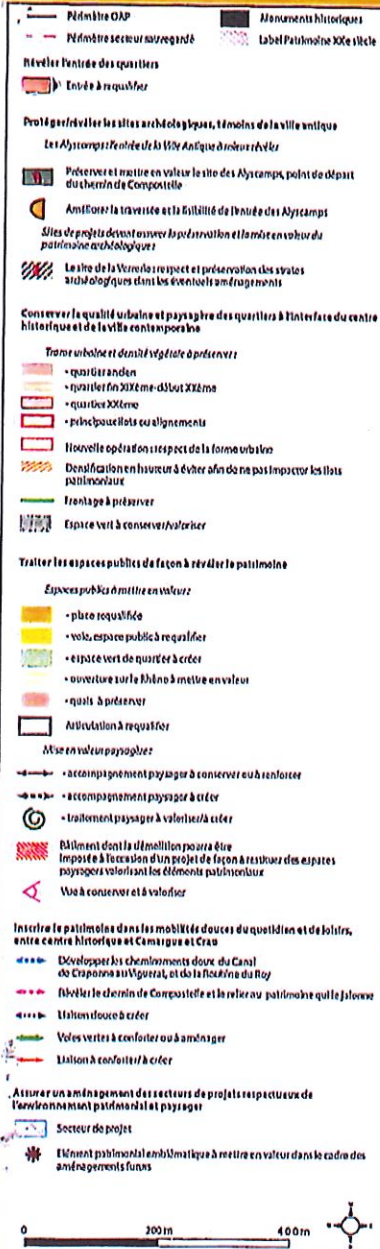
Aménagement de la voie verte et reconstitution d'une passerelle sur le Rhône prolongeant la voie verte (Les Deux Lions)

OAP Patrimoine – Secteur zone tampon

- Périmètre OAP
- Périmètre secteur sauvegardé
- Niveler l'entrée des quartiers
- Entée à requalifier
- Protéger et révéler les sites archéologiques, témoins de la ville antique
- Les Alyscamps (site de la Ville Antique à mieux révéler)
- Préserver et mettre en valeur le site des Alyscamps, point de départ du chemin de Compostelle
- Améliorer la traversée et la visibilité de l'entrée des Alyscamps
- Sites de projets devant assurer la préservation et la mise en valeur du patrimoine archéologique
- Le site de la Verrière : respect et préservation des valeurs archéologiques dans les éventuels aménagements
- Conserver le quillid urbain et paysagère des quartiers à l'interface du centre historique et de la ville contemporaine
- Trame urbaine et densité végétale à préserver
 - quartier ancien
 - quartier fin XIX^{ème}-début XX^{ème}
 - quartier 20^{ème}
 - principales voies ou alignements
- Nouvelle opération : respect de la forme urbaine
- Densification en hauteur à éviter afin de ne pas impacter le tissu patrimonial
- Frontage à préserver
- Espace vert à conserver/valoriser
- Traiter les espaces publics de façon à révéler le patrimoine
- Espaces publics à mettre en valeur
 - place requalifiée
 - voie, espace public à requalifier
 - espace vert de quartier à créer
 - ouverture sur le Rhône à mettre en valeur
 - quais à préserver
- Articulation à requalifier
- Avoir en valeur paysagère
 - accompagnement paysagère à conserver ou à renforcer
 - accompagnement paysagère à créer
 - valonnement paysagère à valoriser/à créer
- Bâtiment dont la démolition pourra être imposée à l'occasion d'un projet de façon à restituer des espaces paysagères valorisant les éléments patrimoniaux
- Vis à conserver et à valoriser
- Intégrer le patrimoine dans les mobilités douces du quotidien et de loisirs, entre Centre Historique et Camargue et Crau
- Développer les cheminements doux : du Canal de Craponne au Vigueret, et de la Boule du Roy
- Niveler le chemin de Compostelle et le relier au patrimoine quillid jalonné
- Liaison douce à créer
- Voies vertes à conforter ou à aménager
- Liaison à conforter à créer
- Assurer un aménagement des secteurs de projets respectueux de l'environnement patrimonial et paysagère
- Secteur de projet
- Élément patrimonial emblématique à mettre en valeur dans le cadre des aménagements futurs

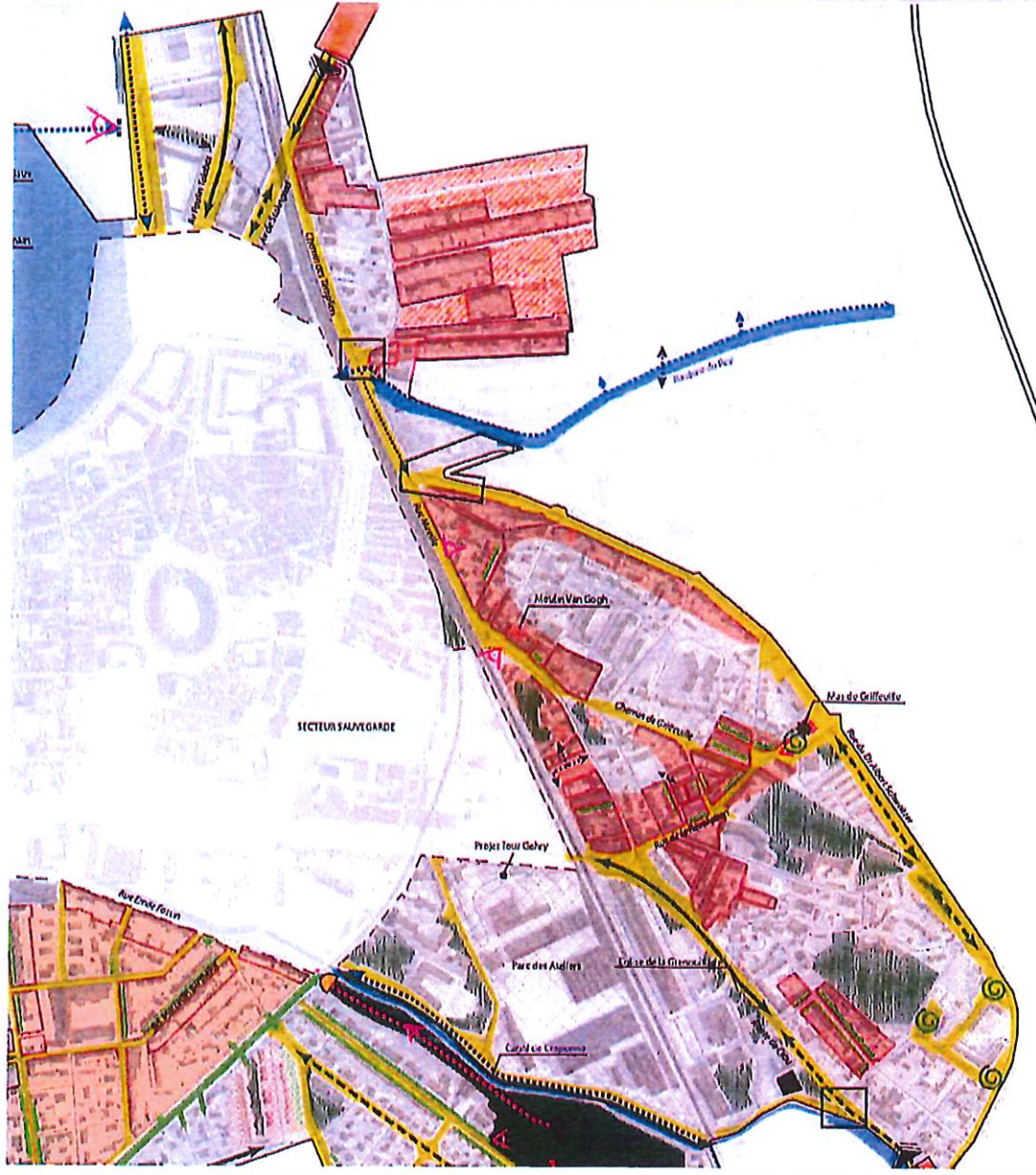


OAP Patrimoine – Secteur zone tampon



OAP Patrimoine – Secteur zone tampon

- Périmètre OAP
 - - - Périmètre secteur sauvegardé
 - Monuments historiques
 - Label Patrimoine XXe siècle
- Révéler l'entrée des quartiers**
- Entrée à requalifier
- Protéger/développer les sites archéologiques, témoins de la ville antique**
Les Alyscamps : fenêtre de la Ville Antique à mieux révéler
- Présenter et mettre en valeur le site des Alyscamps, point de départ du chemin de Compostelle
 - Améliorer la traversée et la visibilité de l'entrée des Alyscamps
 - Sites de projets devant assurer la préservation et la mise en valeur de potentialités archéologiques
 - Le site de la Verrerie : respect et préservation des traces archéologiques dans les éventuels aménagements
- Conserver la qualité urbaine et paysagère des quartiers à l'interface du centre historique et de la ville contemporaine**
- Trame urbaine et densité végétale à préserver**
- quartier ancien
 - quartier fin XIXème-début XXème
 - quartier XXème
 - point d'axe, îlots ou alignements
 - Nouvelle opération : respect de la forme urbaine
 - Densification en hauteur à éviter afin de ne pas insérer les îlots patrimoniaux
 - Frontage à préserver
 - Espaces verts à conserver/valoriser
- Traiter les espaces publics de façon à révéler le patrimoine**
- Espaces publics à mettre en valeur**
- place requalifier
 - voie, espace public à requalifier
 - espace vert de quartier à créer
 - ouverture sur le Rhône à mettre en valeur
 - quais à préserver
 - Articulation à requalifier
- Mise en valeur paysagère**
- ← accompagnement paysager à conserver ou à renforcer
 - accompagnement paysager à créer
 - valonnement paysager à valoriser/à créer
 - Bâtiment dont la démolition pourra être imposée à l'occasion d'un projet de façon à restituer des espaces paysagers valorisant les éléments patrimoniaux
 - Vue à conserver et à valoriser
- Intégrer le patrimoine dans les mobilités d'usage du quotidien et de loisirs, entre centre historique et Camargue et Crau**
- Développer les cheminements doux du Canal de Craponne au Vignaret, et de la Roulotte du Roy
 - Identifier le chemin de Compostelle et le réhabiliter patrimoine qu'il jalonne
 - Liaison douce à créer
 - Voies vertes à conforter ou à aménager
 - Liaison à conforter à créer
- Assurer un aménagement des secteurs de projets respectueux de l'environnement patrimonial et paysager**
- Secteur de projet
 - Élément patrimonial emblématique à mettre en valeur dans le cadre des aménagements futurs



OAP Patrimoine – Secteur Salin de Giraud

Orientations

Mettre en valeur les entrées de Salin de Giraud

Conserver la qualité urbaine et paysagère des cités Solvay et Péchiney, quartiers identitaires, ainsi que de la centralité

Traiter les espaces publics de façon à révéler le patrimoine

Inscrire le patrimoine dans les mobilités douces du quotidien et de loisirs

Assurer un aménagement des secteurs de projets respectueux de l'environnement patrimonial et paysager

Requalification des entrées (route de Salin, route de la Mer, Bac de Barcarin)

L'emplacement réservé n°V 94 est une liaison à conforter. L'objectif est d'améliorer la desserte du village tout en l'accompagnant de plantations en alignement. Il s'agit d'une voie de désenclavement de la partie Solvay Ouest du village.

Mise en valeur des espaces publics (requalification de la trame viaire, création d'espaces verts, accompagnements paysagers, etc.) en :

- constituant des continuités cohérentes et respectueuses des caractéristiques identitaires de la cité Solvay à la cité Péchiney
- révélant les deux centralités historiques du village

Conservation de la trame végétale maillant la cité Solvay. Création d'un espace tampon avec le secteur de projet, au Sud et prolongement de la trame végétale jusqu'au canal de ceinture

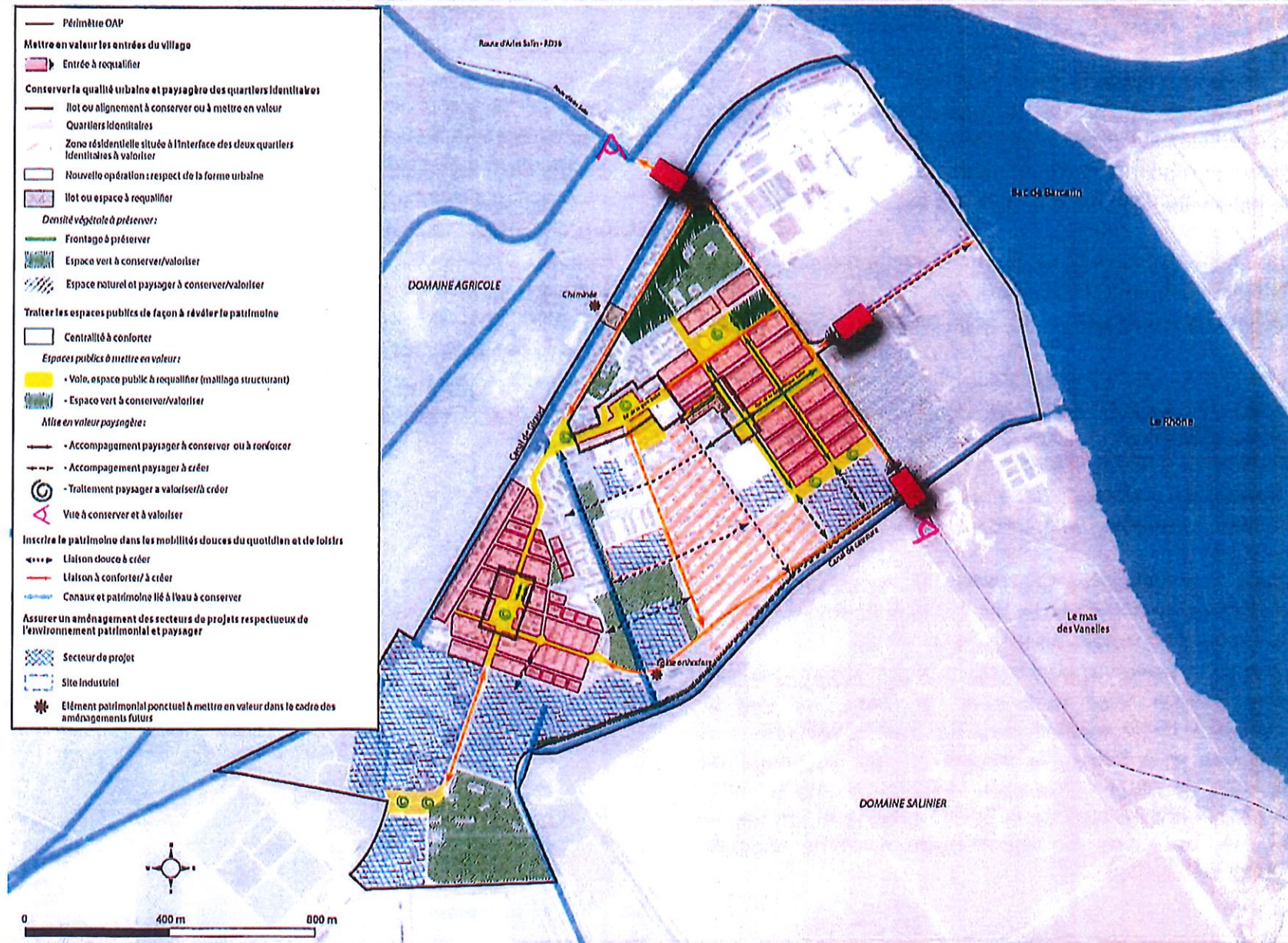
Préservation des cités Solvay et Peychiney (afin de mettre en œuvre les outils de conservation et/ou et d'assurer une insertion des futurs projets respectueux de la qualité urbaine et paysagère (forme urbaine, typologies du bâti, frontage et trame végétale accompagnant le bâti, etc.)

Programmation Salin de Giraud

Dans les îlots et pour les éléments de patrimoine identifiés, l'objectif est de préserver leur qualité urbaine et architecturale et d'éviter leur dénaturation et leur appauvrissement.

- Conservation ou restitution de leurs spécificités
- Protection des Corons (Interdiction des extensions et ajouts)
- Insertion des nouvelles constructions respectueuse de la typologie environnante (façades et volumétrie)
- Protection et mise en valeur de la dernière cheminée témoin du passé industriel de Salin
- Requalification de l'îlot de la rue des Ecoles
- Identifier la frange paysagère notamment le long du canal de ceinture afin d'intégrer les opérations récentes et futures

OAP Patrimoine – Secteur Salin de Giraud



OAP Patrimoine – Chemin de Compostelle

Orientations

Améliorer la lisibilité du chemin historique à travers les quartiers et paysages traversés

Révéler le patrimoine qui jalonne le parcours notamment en créant des liaisons vers celui-ci

Programmation

Le chemin historique :

Les Alyscamps, point de départ du chemin historique : traitement de l'entrée et de la traversée du site afin d'améliorer sa lisibilité

Trinquetalle Saint Genest : mise en valeur des antennes vers l'église Saint-Genest et la Colonne Saint-Genest, et création d'une liaison vers le site de la Verrerie

Sortie de ville – Entrée dans le Parc Naturel de Camargue

- Maintien et renforcement des ambiances végétales, en prolongeant des accompagnements paysagers en sortie de ville
- Création d'une « variante » le long du Rhône
- Sécurisation de la traversée du carrefour (route de Gimeaux/Avenue de Camargue)
- Aménagements permettant d'identifier l'entrée dans le PNRC

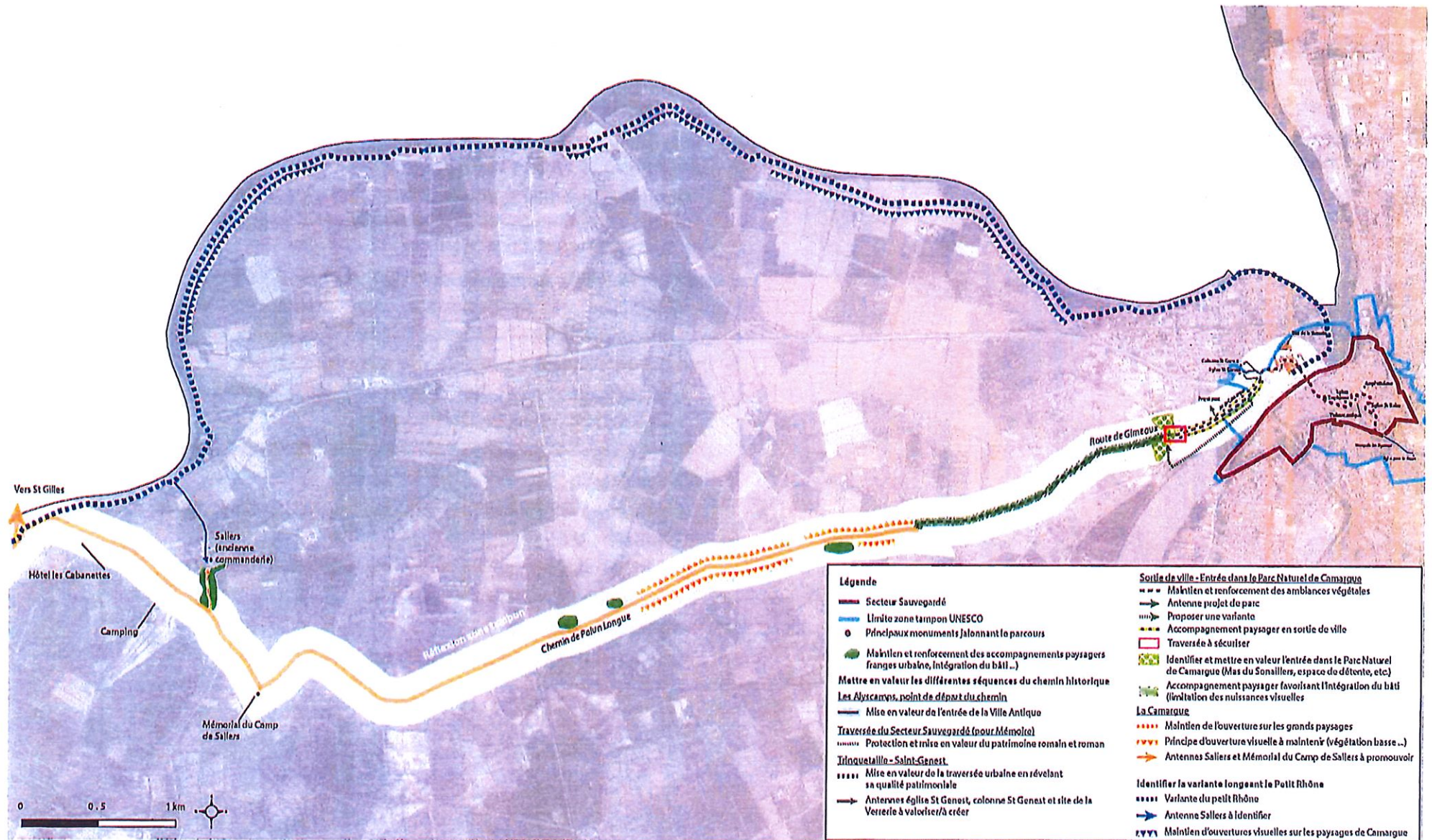
La Camargue :

- maintien de l'ouverture sur les grands paysages (végétation basse...)
- création d'antennes vers Saliers, le Mémorial, etc.

La variante longeant le Petit Rhône :

- baliser la variante
- création d'antenne vers Saliers

OAP Patrimoine – Chemin de Compostelle



3/ OAP

Trame Verte et Bleue



OAP Trame Verte et Bleue

Plus vaste commune de France, Arles compte près de 96,5% d'espaces naturels et agricoles, qui, au-delà d'être vecteurs de paysages, structurent la trame verte et bleue du territoire par leur richesse écologique. Celle-ci est reconnue par un panel de périmètres de protection et d'inventaires écologiques, marquant l'intérêt faunistique et floristique de la Camargue et de la Crau, au-delà des frontières nationales.

En accord avec les objectifs de la loi Grenelle, les orientations du Schéma Régional de Cohérence Écologique de la région PACA et le projet de SCoT, la commune d'Arles identifie les grandes composantes de sa trame verte et bleue et affiche ses objectifs de préservation des milieux d'intérêt remarquables dans le PADD puis dans le zonage et le règlement.

Pour renforcer la protection de la TVB, c'est à travers une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) spécifique que la commune définit les actions de préservation et restauration.

Au-delà des enjeux de préservation des grands espaces naturels de Crau et de Camargue, il s'agit ici de travailler à l'échelle des espaces urbanisés et de leurs interfaces avec la campagne, principaux secteurs d'évolution du territoire, où la pénétration de la nature en ville constitue un véritable enjeu.

Cette orientation concerne autant l'enveloppe urbaine principale d'Arles que les villages et les hameaux du territoire.

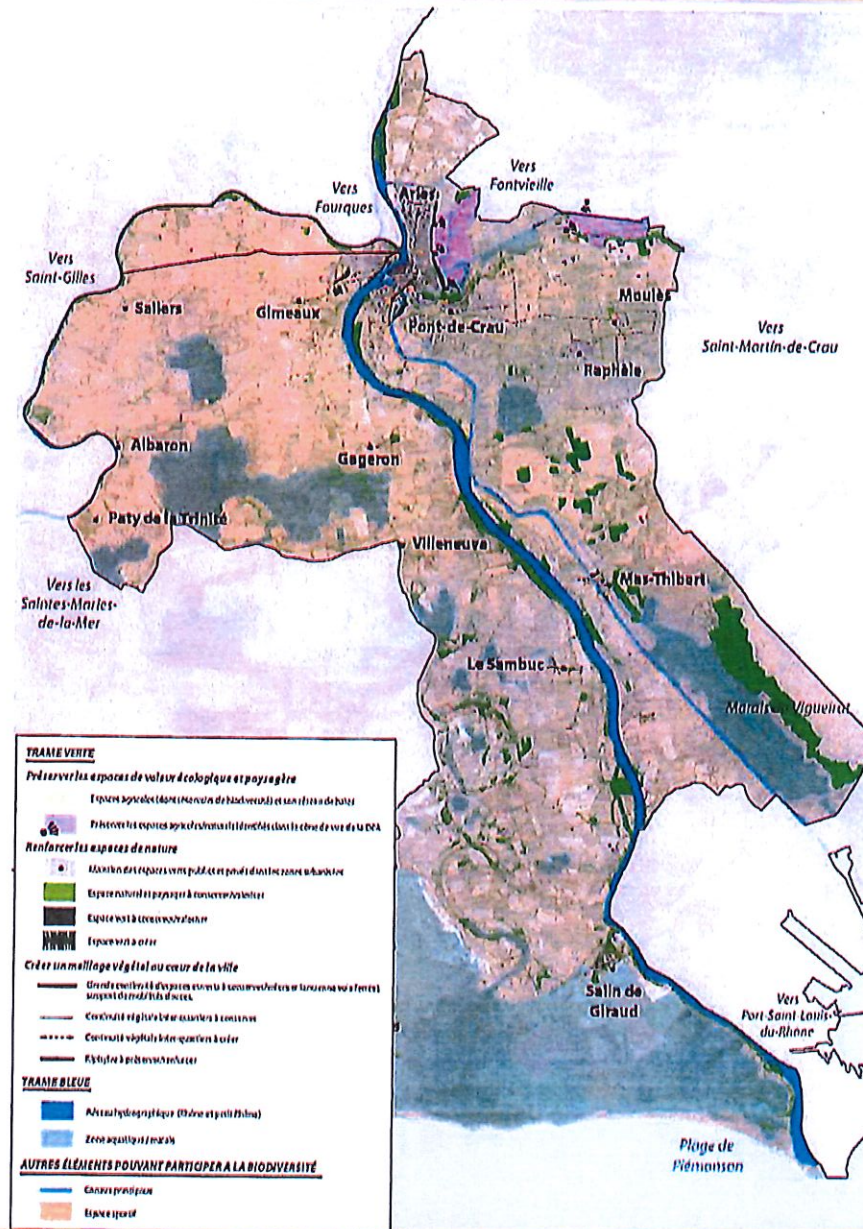
En plus du rôle écologique recherché, l'OAP vise à **valoriser le cadre de vie** des habitants (valorisation paysagère des espaces publics, continuités piétonnes et cyclables...), à **favoriser le lien social** (aménagement de nouveaux espaces verts de proximité), à **répondre aux enjeux du changement climatique**, ...

Les grands objectifs affichés visent ainsi à :

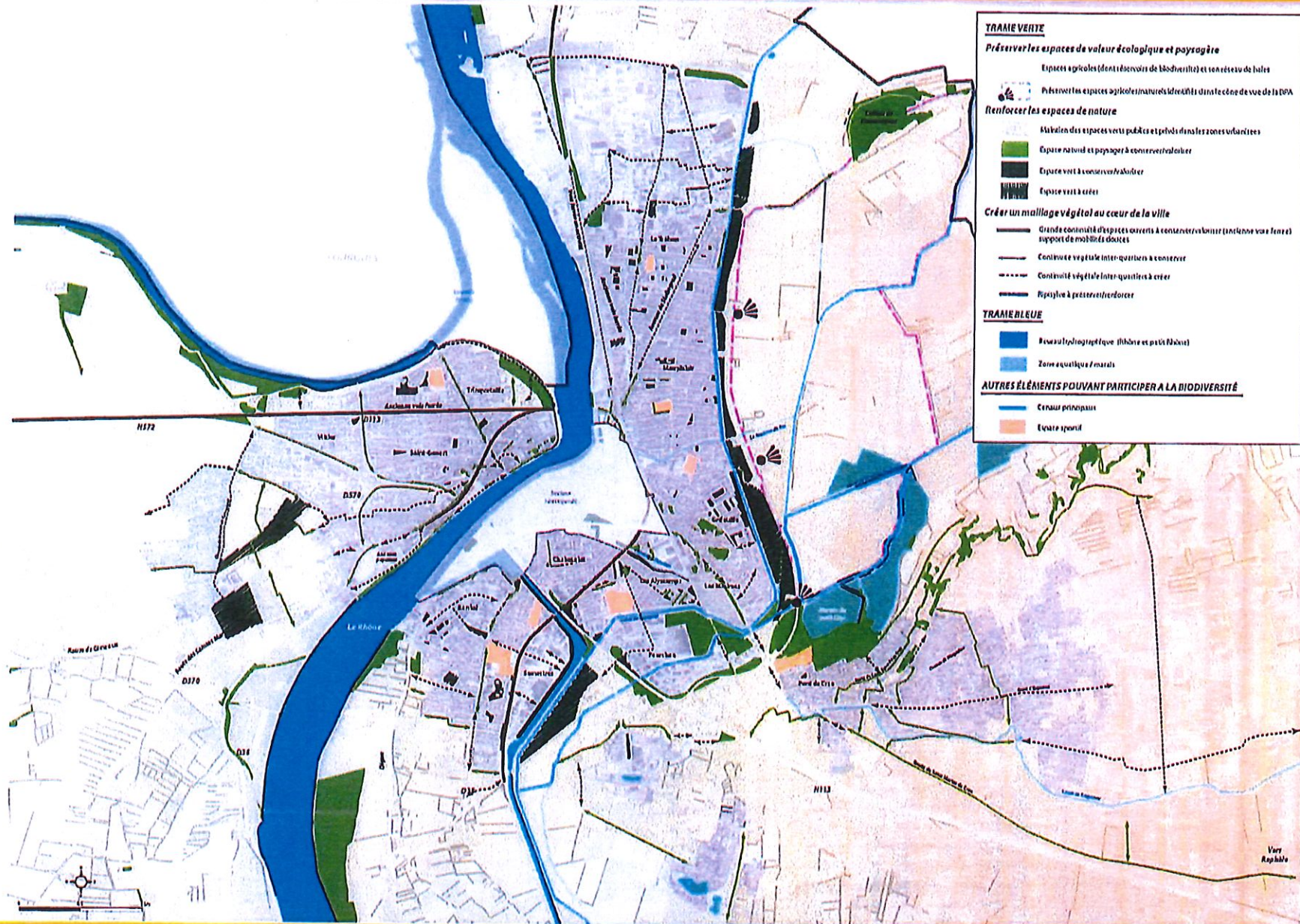
- **préservé tout ce qui participe aujourd'hui aux continuités écologiques** : espaces naturels et paysager, alignements arborés, haies, ripisylves et espaces verts, mais également les emprises des anciennes voies ferrées où la nature a peu à peu repris ses droits ;
- **promouvoir de nouvelles continuités et à aménager de nouveaux cœurs de nature dans la ville** : plantations d'arbres, nouveaux espaces verts, parkings végétalisés, ... Il s'agit de créer un véritable maillage végétal inter-quartiers en favorisant des continuités transversales d'Est en Ouest, et du Nord au Sud.

Il s'agit enfin de favoriser sur l'ensemble des quartiers la végétalisation des espaces privés (jardins) qui participent pleinement à l'intégration de la nature en ville et à la valorisation du patrimoine urbain.

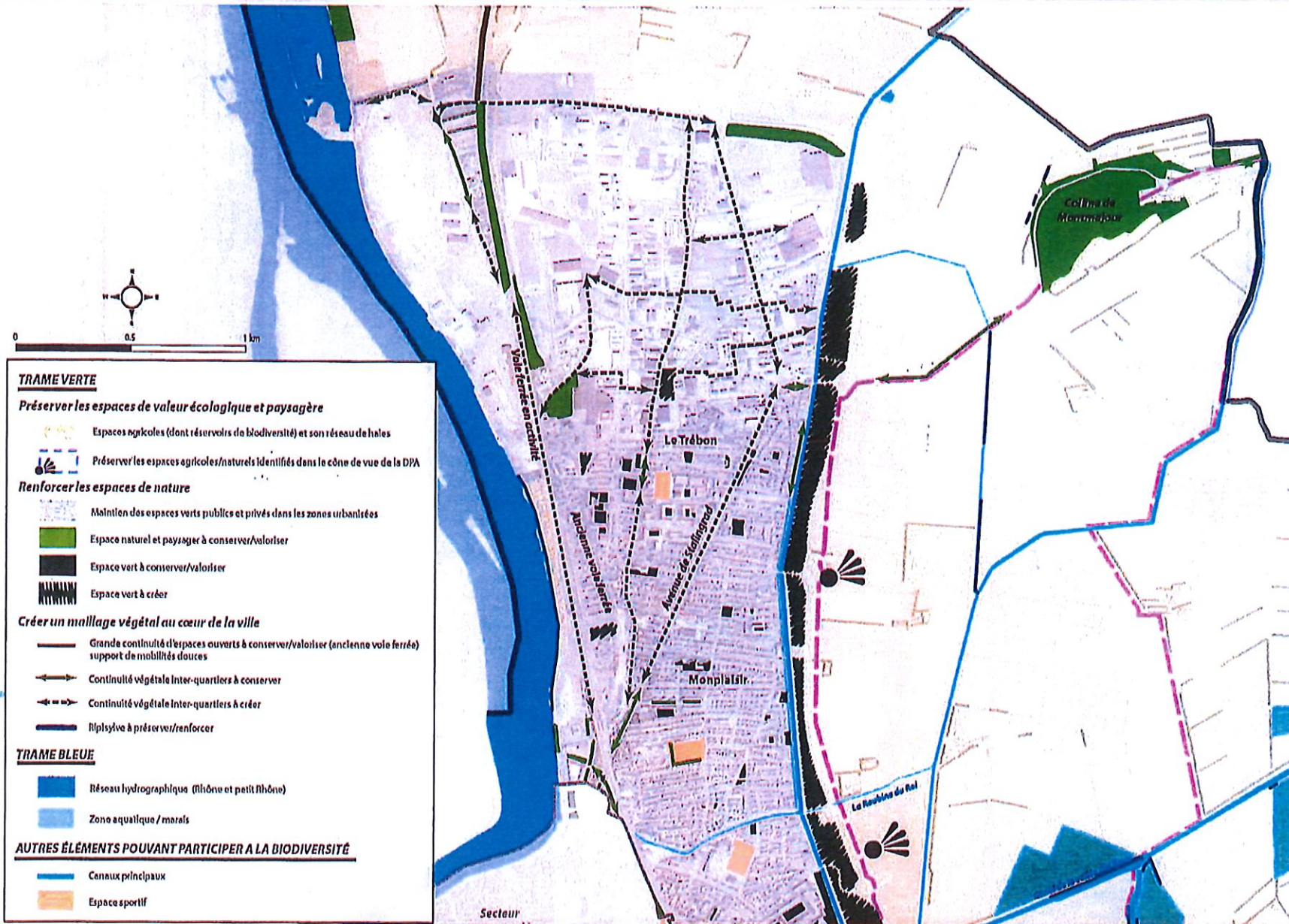
OAP TVB communale



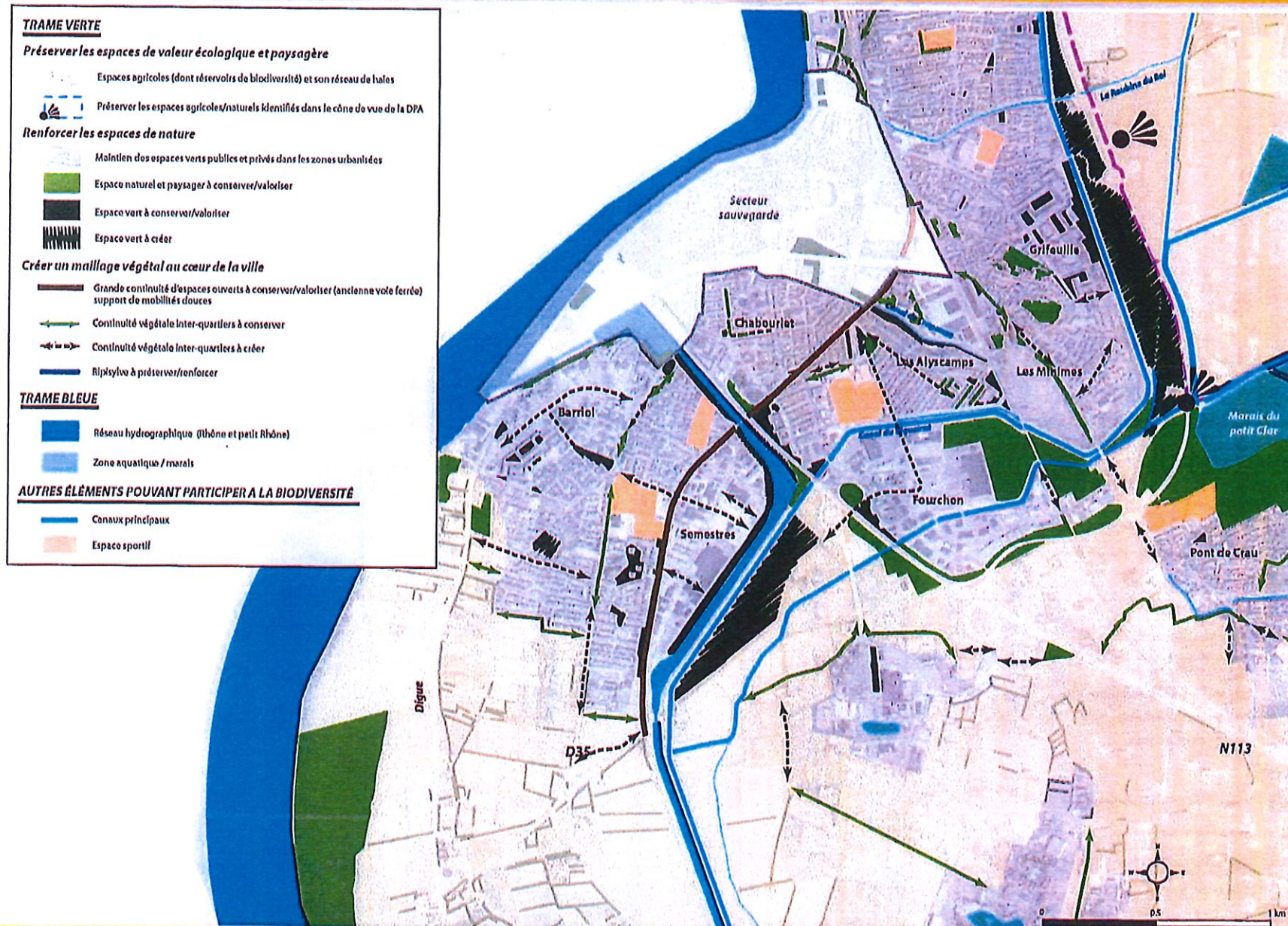
OAP TVB Arles agglomération



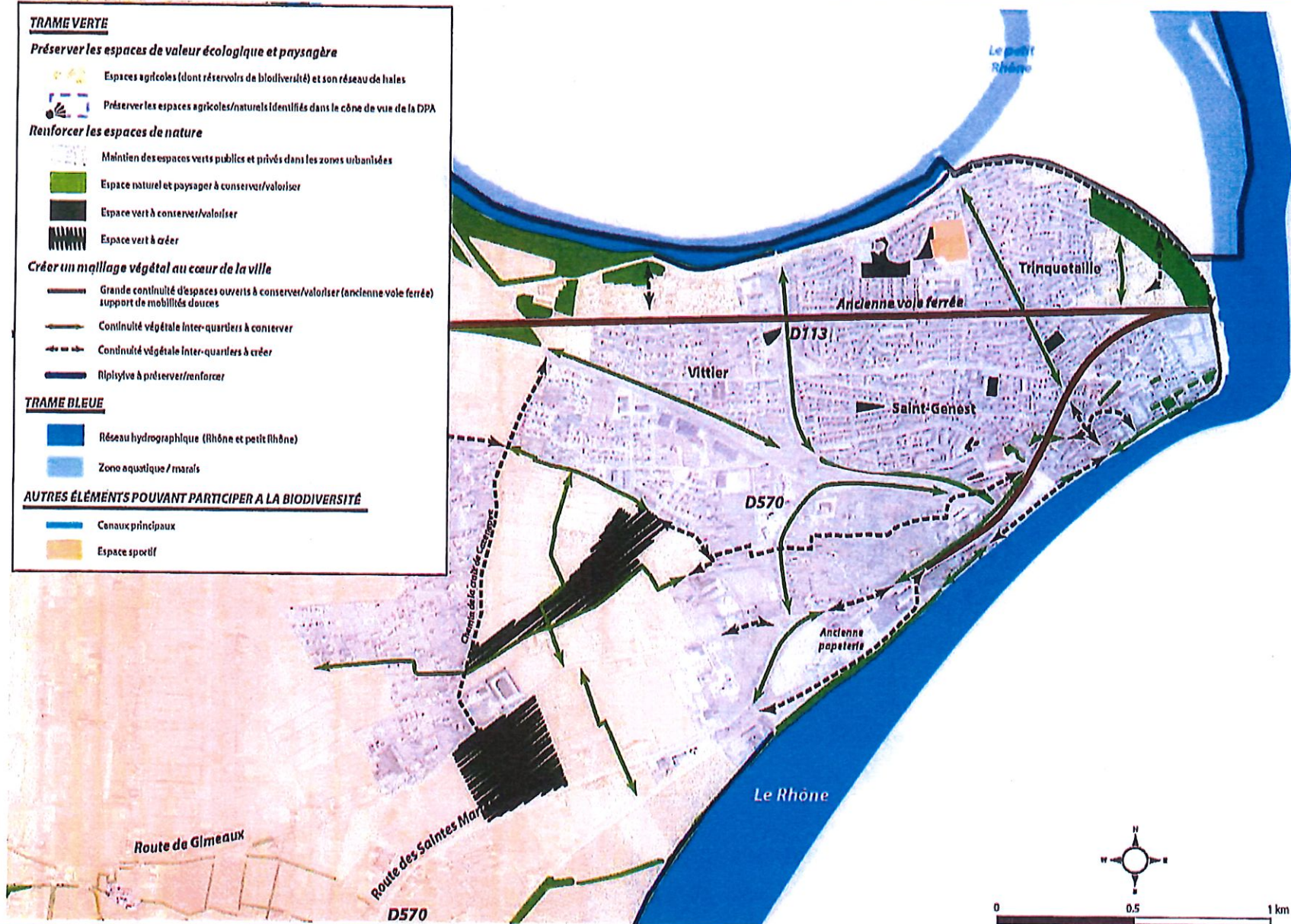
OAP TVB Arles nord



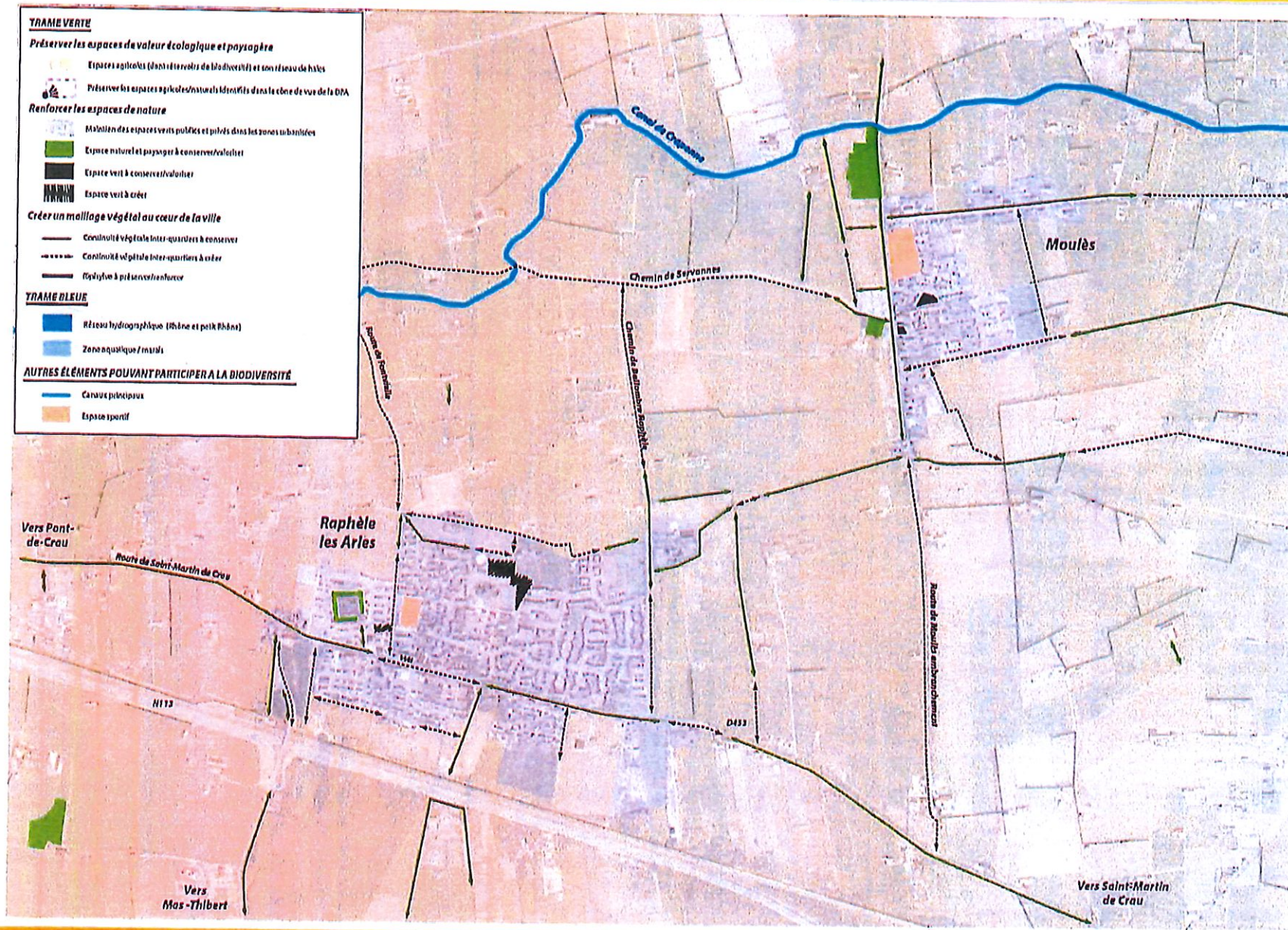
OAP TVB Arles sud



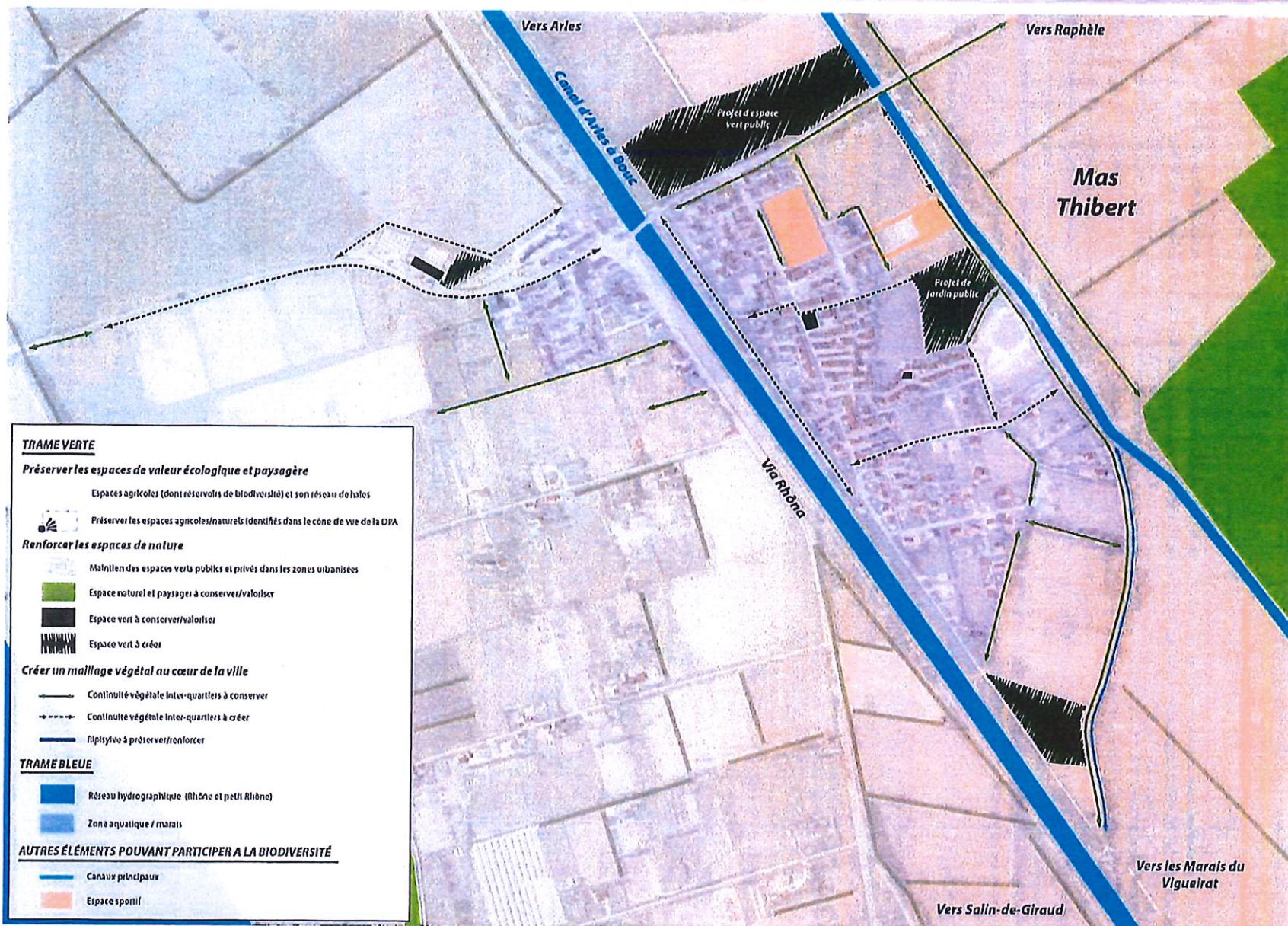
OAP TVB Trinquetaille



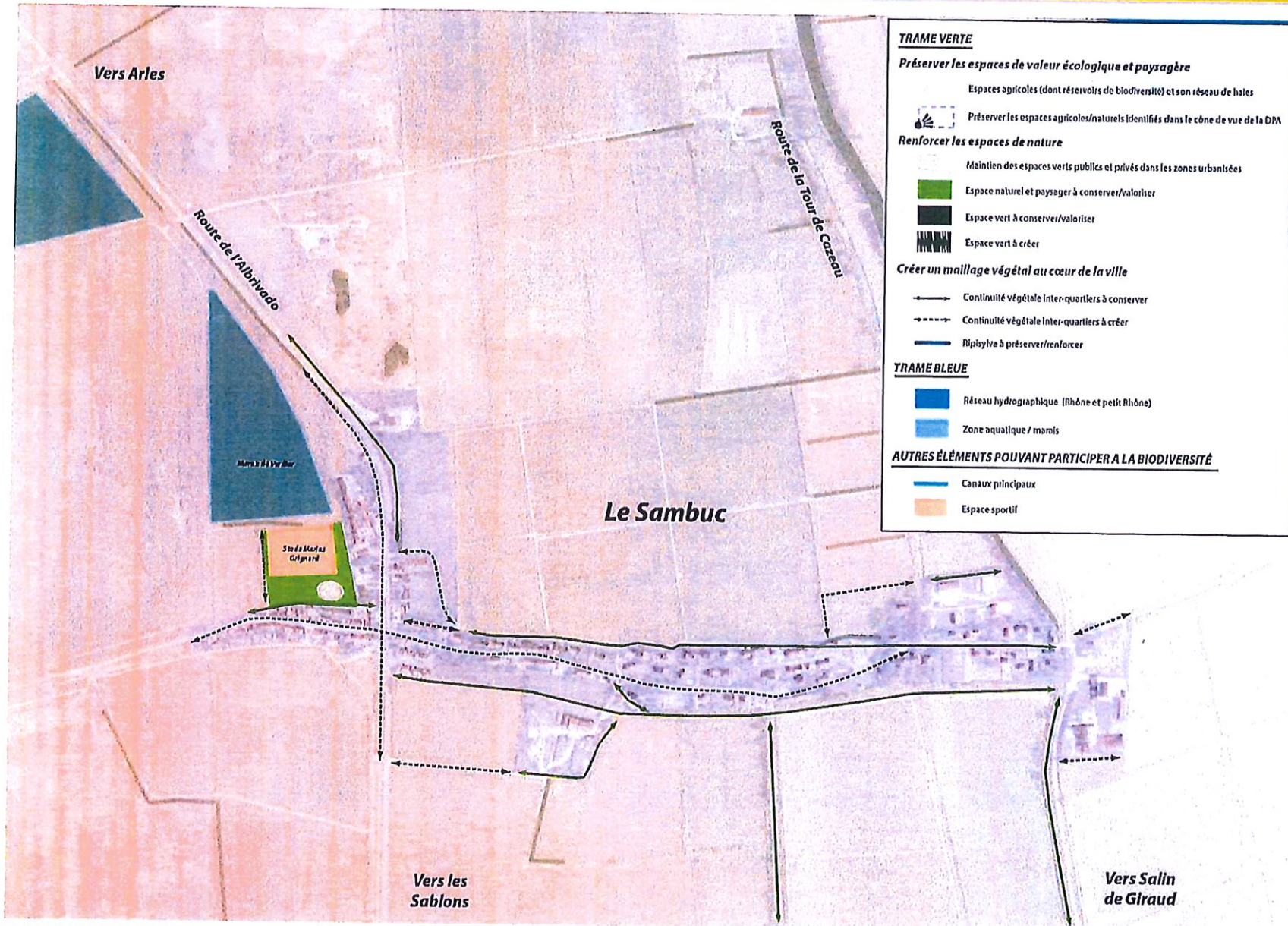
OAP TVB Raphèle - Moulès



OAP TVB Mas Thibert



OAP TVB Le Sambuc



OAP TVB Salin de Giraud

TRAME VERTE

Préserver les espaces de valeur écologique et paysagère

Espaces agricoles (dont réservoirs de biodiversité) et son réseau de haies



Préserver les espaces agricoles/naturels identifiés dans le cône de vue de la DPA

Renforcer les espaces de nature

Maintien des espaces verts publics et privés dans les zones urbanisées



Espace naturel et paysager à conserver/valoriser



Espace vert à conserver/valoriser



Espace vert à créer

Créer un maillage végétal au cœur de la ville



Continuité végétale inter-quartiers à conserver



Continuité végétale inter-quartiers à créer



Ripisylva à préserver/renforcer

TRAME BLEUE



Réseau hydrographique (Rhône et petit Rhône)



Zone aquatique / marais

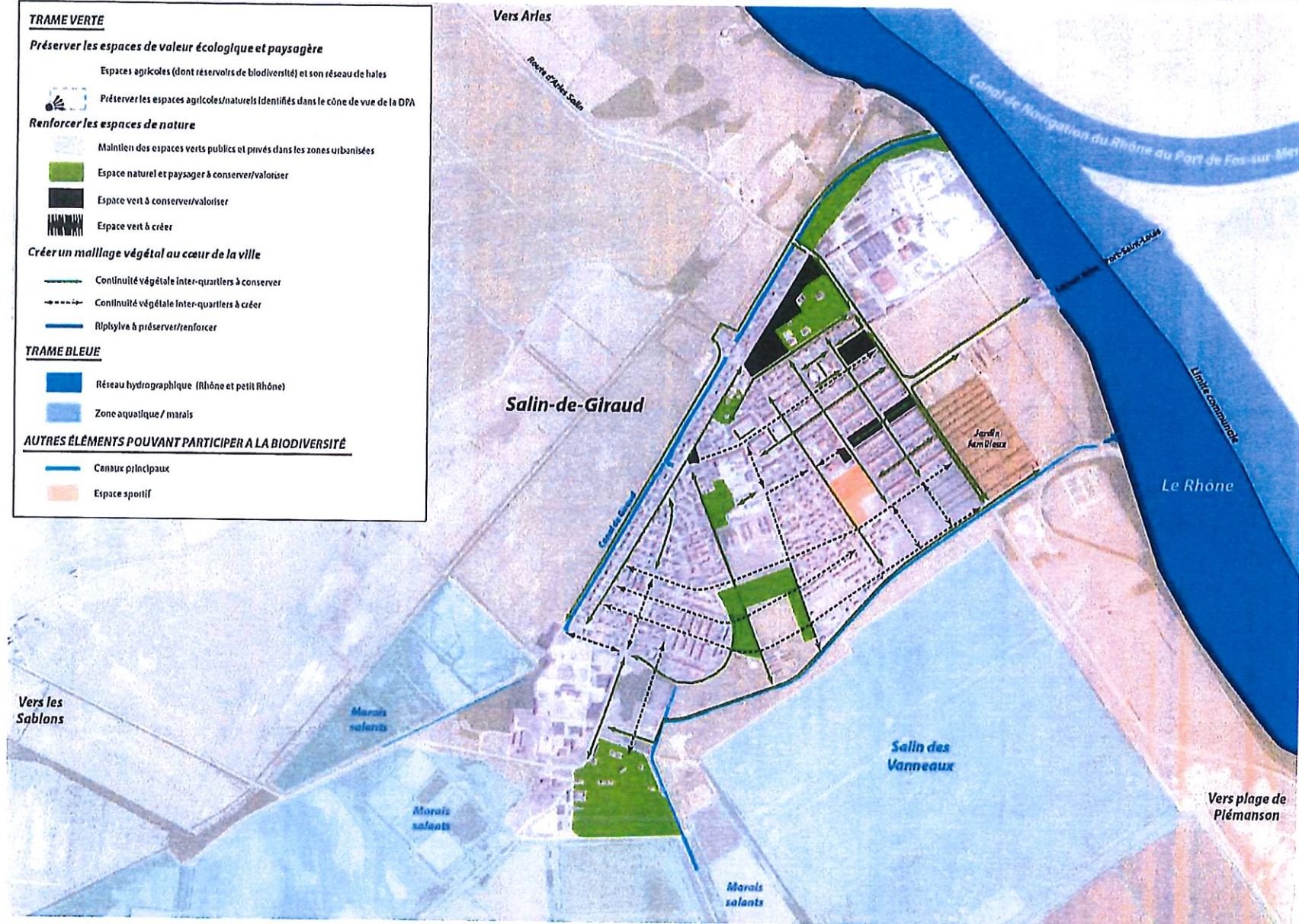
AUTRES ÉLÉMENTS POUVANT PARTICIPER A LA BIODIVERSITÉ



Canaux principaux



Espace sportif



4/ OAP Sectorielles

OAP Sectorielle - Arles Nord

L'entrée en vigueur du Plan de Prévention des Risques Inondations en avril 2015 apporte un cadre évolutif sur le devenir du secteur Arles Nord Trebon en distinguant clairement deux entités urbaines complémentaires :

- la plaine de Montmajour au nord de la voie ferrée de Fontvieille classée en zone rouge de risque naturel inondation mais permettant l'accueil des fonctions économiques
- le quartier Trebon au sud de la voie ferrée de Fontvieille classée en zone bleue de risque naturel inondation permettant l'accueil des toutes les fonctions de la mixité urbaine, y compris l'habitat.

Orientations d'aménagement pour l'espace économique et commercial de la plaine de Montmajour

Avec un foncier résiduel d'accueil important, la plaine est proposée pour confirmer le rang commercial de la Ville d'Arles et offrir des solutions d'implantations alternatives et complémentaires à la zone de Fourchon, et accompagner l'urbanisme commercial déjà installé. La Ville programme la réalisation d'un nouveau boulevard urbain d'entrée de ville avec une ambition paysagère couplant plantations et modes doux pour soigner et qualifier la nouvelle vitrine commerciale. Des prescriptions d'alignement seront à respecter le long de cette entrante.

L'agrafe entre la plaine et le quartier Trebon sera assurée par un vaste parvis urbain, espace public structurant pour l'entrée Nord.

Le bouclage de voiries est assuré par des nouvelles voies qui assurent une trame plus fine et une bonne intensification du projet urbain.

Deux modes doux transversaux dessinent deux axes Ouest-Est et

visent la connexion avec la voie douce périphérique permettant de se relier au grand mode doux le long du canal du Vigueirat et le grand espace vert envisagé.

Orientations d'aménagement pour le nouveau quartier Arles Nord Trebon

Arles Nord Trebon est l'un des projets de redynamisation urbaine les plus importants pour la Ville au cours des 15 prochaines années.

La mise en place d'un nouveau transport en commun par la réutilisation de la voie ferrée existante (comme un module de transport autonome de petite capacité) connectant les deux nouveaux quartiers à la gare d'Arles et à Fontvieille, est une solution envisagée par le PLU.

Deux petits pôles d'échanges participent de cette meilleure répartition des flux entre modes actifs et déplacements automobiles.

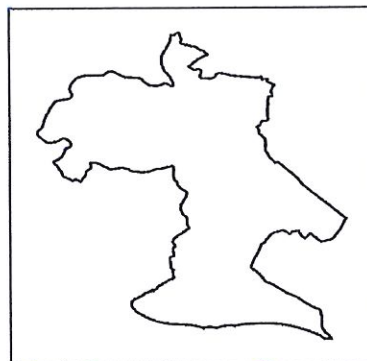
La mixité fonctionnelle à développer le long des grands axes de circulation est un objectif clé du projet pour lui attribuer une forte urbanité. Elle prend place dans le cadre d'une requalification complète des avenues de la Libération et de Stalingrad, végétalisée et aux espaces piétons élargis.

ARLES

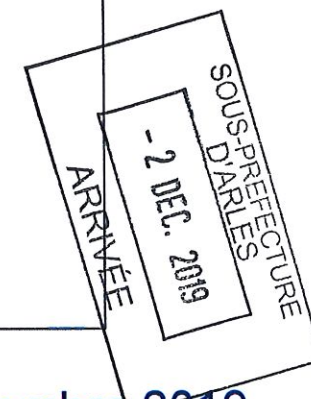
PLAN LOCAL D'URBANISME



MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 / Version approbation ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION- ZONE NORD



1-C



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 27 novembre 2019
Monsieur le Maire d'Arles

Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement d'Arles

POS PUBLIE LE : 27 JANVIER 1982

POS APPROUVE PAR ARRETE PREFECTORAL DU : 02 MARS 1983

REVISIONS TOTALES DU : 23 MARS 1987 ET 20 NOVEMBRE 2001

REVISION PARTIELLE DU : 19 FEVRIER 1996

REVISIONS SIMPLIFIEES DU : 15 DECEMBRE 2005 ET 14 FEVRIER 2008

PRESCRIPTION DE L'ELABORATION DU PLU LE : 20 MAI 2015

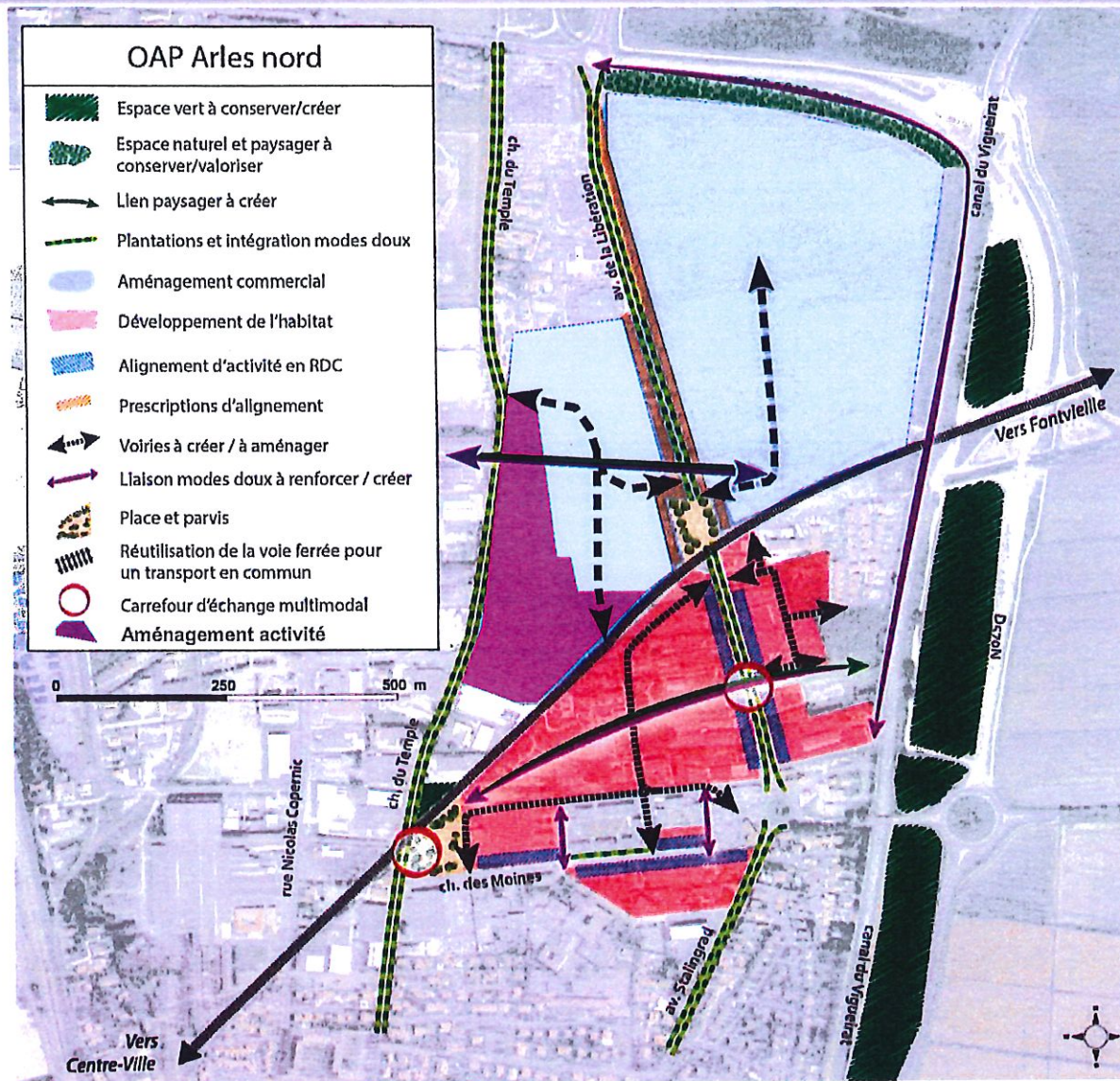
ARRET DE L'ELABORATION DU PLU LE : 29 JUIN 2016

ENQUETE PUBLIQUE DE L'ELABORATION DU PLU LE : 31 OCTOBRE 2016 AU 2 DECEMBRE 2016

APPROBATION DU PLU LE : 8 MARS 2016

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 APPROUVEE LE : 27 NOVEMBRE 2019

OAP Sectorielle – Arles Nord



OAP Sectorielle - Arles Sud

Avec l'engagement de l'opération ANRU sur le quartier Barriol (quartier prioritaire de la ville), la Ville d'Arles a souhaité élargir le cercle de la redynamisation urbaine à l'ensemble du Grand Barriol incluant Plan du Bourg, les Semestres et la zone industrielle Sud.

Orientations d'aménagement ouvrant le quartier sur le Rhône et le canal d'Arles à Bouc

La montée en puissance du tourisme fluvial sur le Rhône est une chance pour le territoire, et Arles Sud avec les vastes emprises du canal est appelée à en profiter.

A la fois avec le futur grand port de plaisance qui sera installé entre l'extension du secteur sauvegardé jusqu'à l'extrémité Sud de la zone industrielle, mais aussi l'affirmation des activités liées au nautisme (maintenance, réparation...)

L'ensemble du futur réseau de modes doux prend appui sur cette dynamique pour proposer des itinéraires longeant le canal, et notamment celui de la Via Rhôna qui traverse le site et mène jusqu'au delta du Rhône, ainsi que l'ancienne voie de chemin de fer qui traverse le quartier.

L'orientation sur les modes doux est ici de proposer un maillage très fin pour permettre à tous les habitants de rejoindre ces grands itinéraires cyclables et d'accéder au réseau de nature et de détente et de loisirs.

La notoriété du Pont Van Gogh sera mise en avant autour d'un espace de développement touristique servant à étendre la notoriété d'Arles sur le plan de l'intérêt patrimonial.

Orientations générales d'aménagement mettant en œuvre la redynamisation urbaine du quartier prioritaire Barriol

Plus ouvert sur le fleuve et le canal par les nouveaux modes doux qui le connecte, le quartier Barriol est aussi requalifié sur son axe principal avec la reconquête du boulevard Salvador Allende sur l'ensemble de son tracé. Des nouvelles voies cyclables-piétons sont programmées dans le temps vers le site du cirque romain et en direction du périmètre de renouvellement urbain de la zone industrielle.

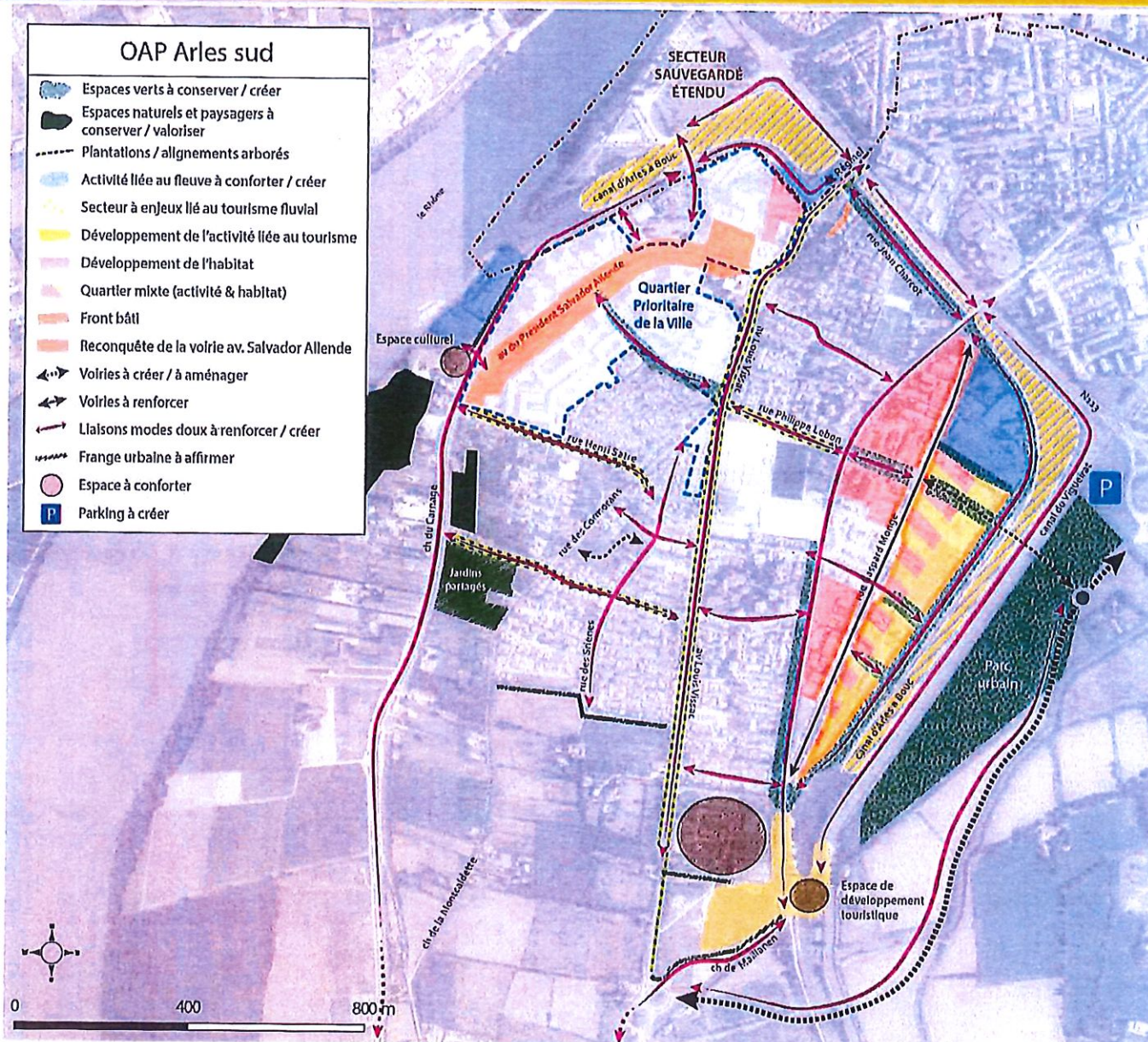
Orientations d'aménagement pour la valorisation de la nouvelle entrée sud d'Arles

Avec la perspective du futur contournement routier, Arles Sud deviendra la nouvelle porte d'accès au centre ville, la première image urbaine perçue à partir de la future voie d'accès se raccordant au grand giratoire de Fourchon.

De façon à qualifier cette nouvelle entrante, les orientations d'aménagement d'Arles Sud visent la création d'un nouveau périmètre de projet urbain combinant

- un futur grand parc urbain en bord de canal
- le renouvellement urbain de la partie Sud de la zone industrielle mixant de nouvelles implantations économiques plus compatibles avec la proximité résidentielle et quelques fonctions d'habitat en accroche avec le tissu urbain en reconversion sur la frange Ouest de la Zone Industrielle.

OAP Sectorielle - Arles Sud



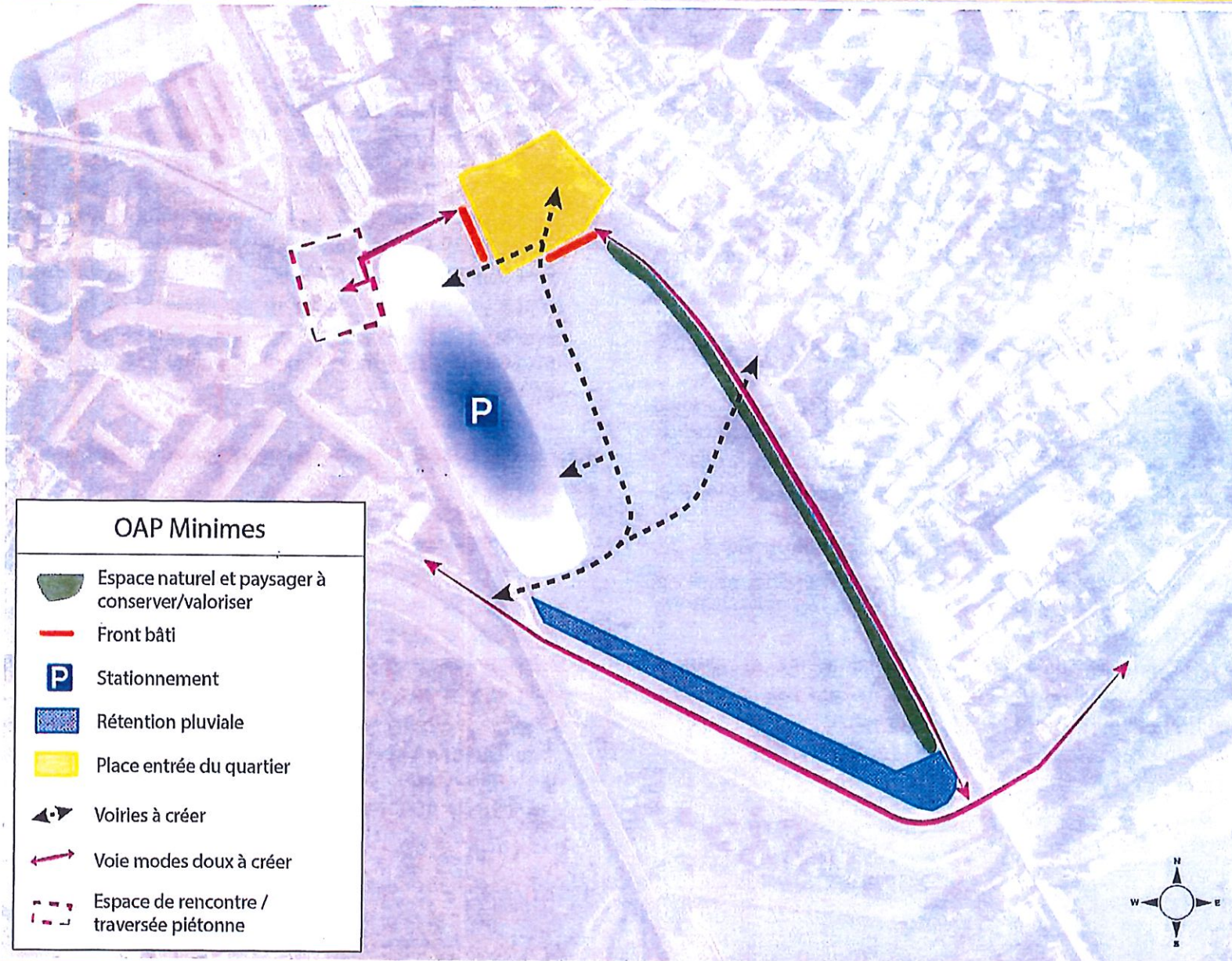
OAP Sectorielle - Minimés

Les Minimés représentent un vaste espace plan non bâti positionné au cœur du centre urbain. Dans la continuité de la ZAC des Ateliers, ce grand projet urbain est en phase d'étude pour sa mise en œuvre opérationnelle dans l'optique d'un projet de mixité urbaine associant des fonctions tertiaires et de l'habitat.

Les orientations d'aménagement préfigurant sa mise en œuvre :

- réaliser des accroches importantes avec son environnement urbain et naturel adjacent en prenant appui sur une grande place d'entrée de quartier autour de laquelle devra se constituer un front urbain bâti au sud délimitant l'espace public
- composer un espace de rencontre et une traversée piétonne vers les Alyscamps à l'Est en direction des Ateliers et du centre ville
- réaliser un grand parking d'accueil en entrée Sud du centre urbain utile à la fois aux déplacements domicile/travail, à l'accueil des visiteurs du pôle culturel des Ateliers, et aux grands événements culturels répartis au cours de l'année (festivals, feria, fêtes populaires...)
- aménager un équipement de rétention pluviale dans les bandes de recul derrière les digues du Vigueirat
- intégrer le projet urbain dans le réseau des écomobilités avec une accroche forte entre le boulevard Victor Hugo et le grand mode doux longeant le canal
- réaliser la continuité entre les quartiers de Mouleyrès/Griffeuille et les Alyscamps en aménageant une percée sur la route de la Crau. Le site est enclavé entre le viaduc ferroviaire au Nord et à l'Est, et le canal du Vigueirat au Sud.

OAP Sectorielle - Minimales



OAP Sectorielle - Trinquetaille

L'ensemble de la rive droite du centre urbain associe plusieurs périmètres de projets pour un nouveau quartier portant l'avenir du territoire et pour composer une nouvelle porte de ville.

Si la mise en sécurité des digues sur le Grand Rhône et le Petit Rhône commande la programmation de leur réalisation, le PLU énonce clairement les grands objectifs d'affirmation de la centralité de Trinquetaille - le Vittier et l'ensemble des aménagements urbains qui l'accompagnent.

Les orientations d'aménagement pour le développement économique

Objectif majeur du projet de territoire, la reconquête des espaces industriels délaissés le long du fleuve donne naissance à un périmètre d'intervention prioritaire qui court du sud des quais du Rhône (anciennes papeteries) jusqu'au site urbain à enjeux des deux gares. Les orientations suivies sont ici

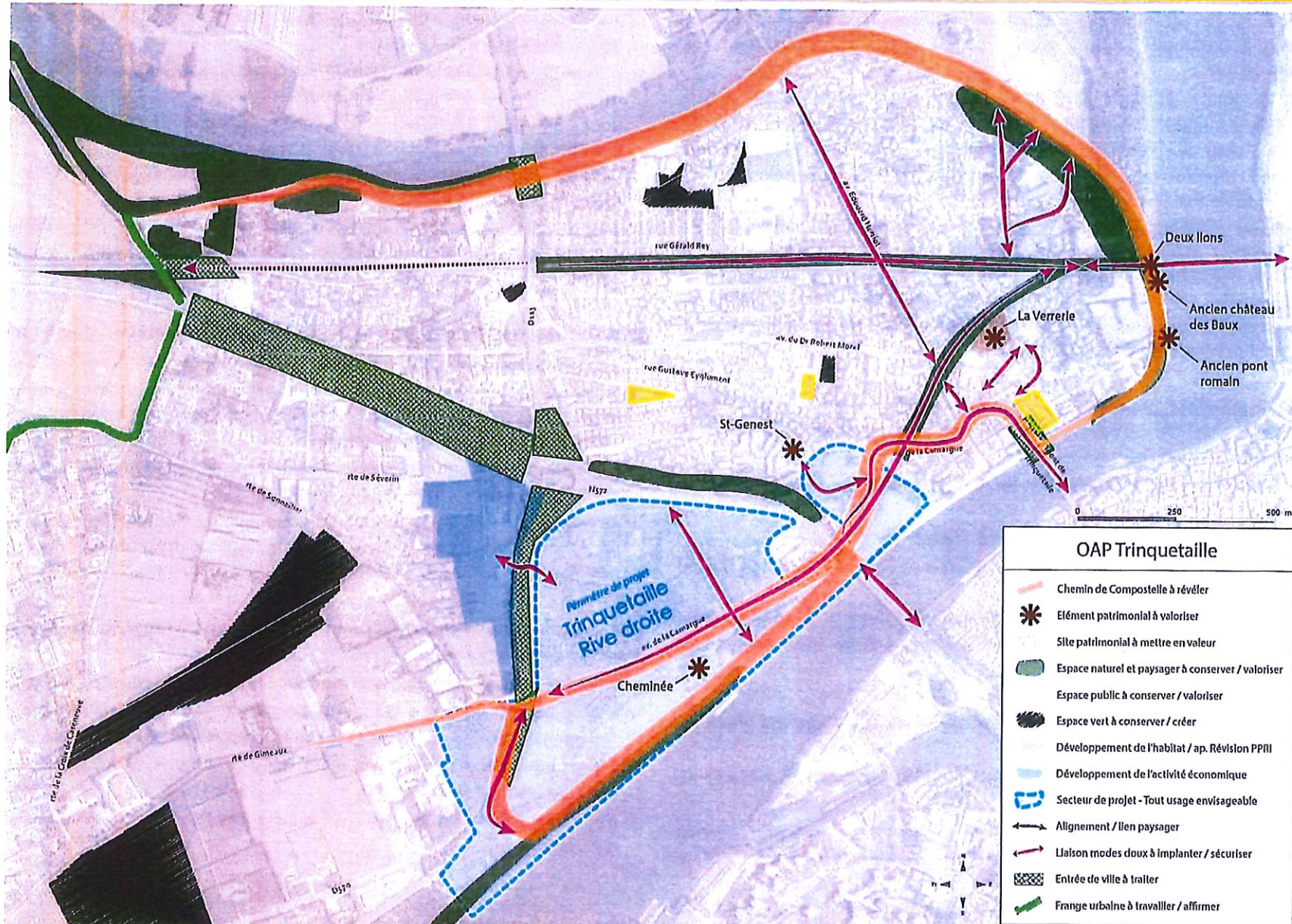
- intervenir sur le grand périmètre Trinquetaille-Rive Droite au profit de nouvelles fonctions économiques et numériques et de la mixité urbaine avec pour support la mise en évidence du chemin de Compostelle
- entourer ce périmètre des aménités urbaines nécessaires à partir d'espaces publics retrouvés (parvis sur les quais du Rhône) et une ceinture végétale à composer

- construire un mode doux structurant (grands corridors de mobilité loisir Est Ouest du PADD) sur les anciennes emprises ferroviaires et proposer des franchissements du Rhône en lien avec la reconfiguration de l'actuelle RDn113 une fois le contournement autoroutier mis en service, et sur le pont de Trinquetaille. Au Nord, la ville programme à plus long terme la construction d'un nouvel ouvrage de franchissement du Rhône en direction de la gare SNCF, destiné aux modes doux
- rétablir de la qualité urbaine sur l'entrée de ville du Vittier en proposant un verdissement des abords des voies, et un meilleure intégration des aires de stationnement et d'exposition commerciale.

Les orientations d'aménagement pour le renforcement de la centralité

- développer de nouveaux espaces dans Trinquetaille et mettre en valeur les sites d'importance patrimoniale que sont la Verrerie, St Genest et les abords du Rhône
- engager le renouvellement urbain des nombreux espaces mutables présents
- valoriser les espaces naturels situés en arrière des digues du Petit Rhône pour de nouveaux espaces verts urbains
- qualifier les deux grandes voies entrantes de Trinquetaille que sont l'avenue Morel et Herriot en proposant un urbanisme en ordonnancement continu, et un nouvel axe mode doux en direction de Fourques.

OAP Sectorielle - Trinquetteille



OAP Sectorielle - Pont de Crau

Le quartier de Pont de Crau nécessite aujourd'hui un rééquipement important de son réseau infrastructurel après avoir connu plusieurs décennies de développement urbain.

La saturation du centre de Pont de Crau, et dans les anciennes zones NB, le chevelu de voiries peu adapté, l'absence d'assainissement collectif, l'exposition au ruissellement pluvial, la faiblesse des débits d'eau potable et des réseaux numériques sont sources de plusieurs dysfonctionnements auxquels le PLU entend remédier au fil des 15 prochaines années.

Au-delà du niveau d'équipements, le quartier de Pont de Crau présente une potentialité foncière sous conditions environnementales avérées avec la multiplication de sensibilités comme la proximité de sites Natura 2000, la nécessaire protection des terres de foin de Crau cultivées et l'obligation de maintenir des capacités de recharge de la nappe de la Crau qui est utile à plus de 250 000 habitants dont la commune d'Arles.

C'est pourquoi la première intention du projet d'urbanisme a été de doter Pont de Crau de nouvelles limites urbaines basées sur des réalités physiques et paysagères, et pour cela de reconnaître :

- la qualité du socle paysager du quartier qui sépare le plateau de la plaine de la Fourchon
- le canal de Crau comme la limite Sud de l'agglomération
- le vaste espace nature du marais de Beauchamp et du Petit Clar comme sa frange Nord
- la rupture topographique du plateau sur son flanc Est entre le chemin de Falet et la route d'Eyguières, et la présence de grandes entités agricoles encore cultivées

Les orientations d'aménagement en matière de rééquipement de Pont de Crau

- engager les études de faisabilité des aménagements routiers nécessaires au désenclavement de Pont de Crau
- programmer un dégagement routier entre la route d'Eyguières et la Draille Marseillaise, l'engagement de cet ouvrage conditionnant l'ouverture à l'urbanisation du périmètre du Champ du Tir
- créer des barreaux routiers pour la desserte locale dans le sens Nord-Sud

entre les 3 grandes voiries (Eyguières, Falet, Margaillan) pour soulager le rond point de la Rose des Vents

- renforcer les capacités d'écoulement du trafic sur l'entrée Sud de Pont de Crau et proposer des solutions de stationnement public le plus en amont du quartier pour augmenter le report modal sur les transports publics et abaisser les flux de transit
- réaliser des ouvrages de rétention pluviale conséquents pour réduire le ruissellement
- retenir une zone urbaine dite restreinte à rééquiper progressivement en matière de réseaux techniques urbains, et notamment l'assainissement collectif.

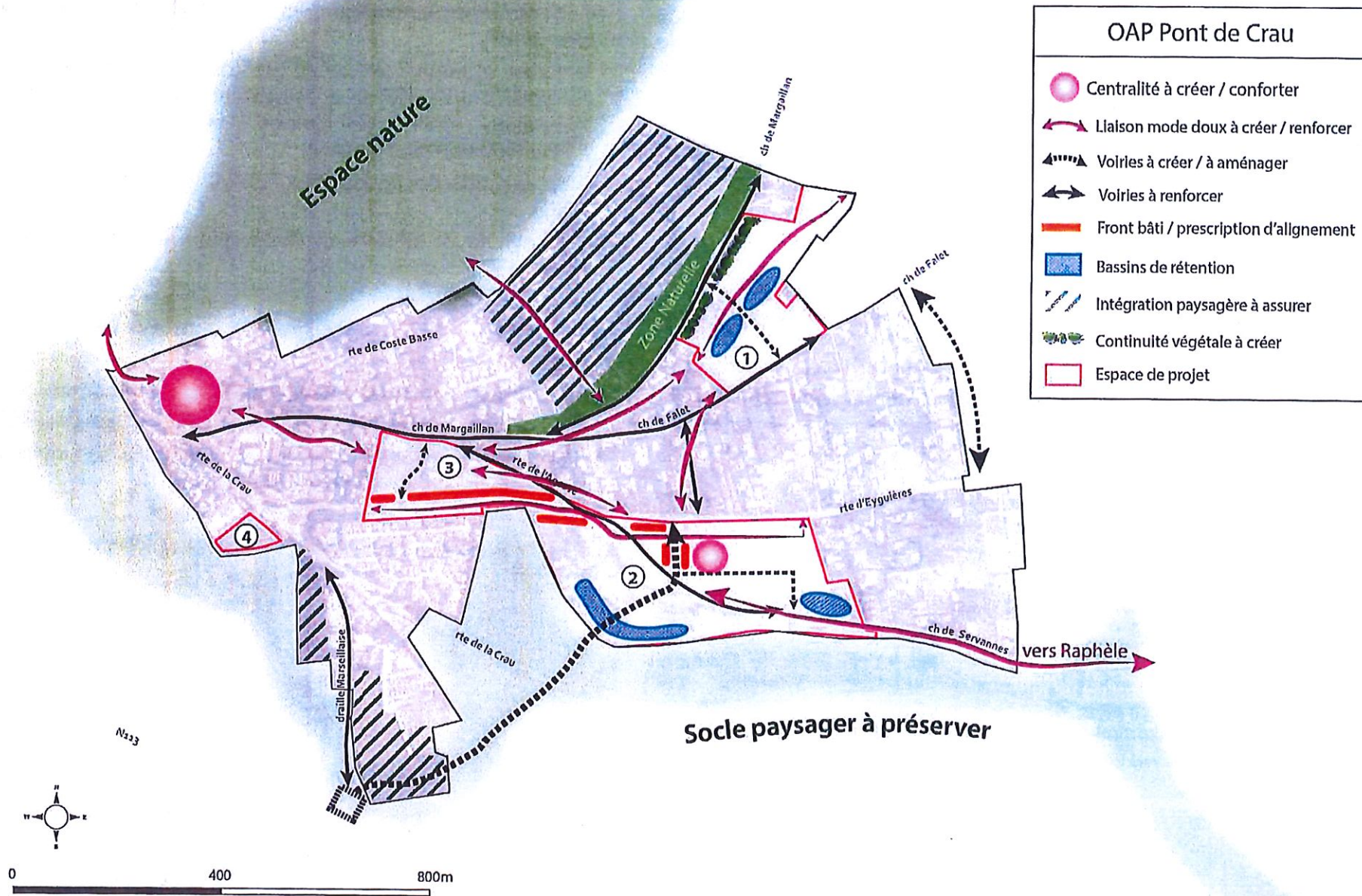
Les orientations d'aménagement en matière d'affirmation de la centralité

- soutenir la diversité commerciale et d'habitat du noyau ancien de Pont de Crau
- proposer une seconde centralité plus à l'Est sur le site dit du Champ de Tir, à plus long terme, au sein d'une opération d'urbanisme d'ensemble menée dans le cadre d'une concertation publique
- composer des fronts bâtis accueillant la mixité fonctionnelle (rdc pour activités tertiaires, commerciales, équipements publics...)
- multiplier les itinéraires modes doux au sein de Pont de Crau en se basant sur la trame viaire rurale existante permettant de relier les grandes entités du quartier et un itinéraire vers Raphèle sur le chemin de Serviannes.

Les orientations d'aménagement en matière d'intégration paysagère et de qualité environnementale

- conserver un corridor de zone naturelle le long du chemin de Margaillan
- connecter par un mode doux important Pont de Crau avec l'espace nature des marais permettant d'offrir un grand espace récréatif de proximité
- créer une continuité végétale pour intégrer la zone d'aménagement en cours entre le chemin de Margaillan et le chemin de Falet
- mettre en œuvre les principes de la Directive Paysagère Alpilles sur la costière de Crau

OAP Sectorielle - Pont de Crau



OAP Sectorielle - Raphèle - Moulès

Les deux villages de Crau, Raphèle et Moulès sont des territoires en croissance accueillant le desserrement des ménages du Centre Urbain et profitant de la proximité du bassin d'emplois de Saint-Martin-de-Crau et de la Zone Industrielle de Fos.

Les options du nouveau PLU veulent confirmer cette dynamique de structuration, en particulier sur le village de Raphèle, le mieux doté en matière d'équipements publics et de services.

Raphele

Les orientations d'aménagement en matière d'organisation spatiale

L'inscription de l'agglomération au sein de nouvelles limites urbaines est l'objectif général du PLU avec :

- au nord, l'identification de 4 poches de développement urbain au contact de l'agglomération actuelle ancrées à un nouvel espace public paysager à créer
- au sud, l'installation des fonctions économiques et d'équipements nécessaires à la croissance démographique et leur intégration avec la conception d'un espace paysager
- sur le centre village, la réalisation de nouveaux espaces publics pour faciliter les perméabilités entre les deux entités de Raphèle incluant un espace de rencontre à réaliser sur la route de Crau

Les orientations d'aménagement en matière de développement économique et d'équipements

- renforcer significativement les capacités d'accueil touristiques de Raphèle avec plusieurs projets d'unités touristiques nouvelles tournées vers l'hébergement de loisirs et de plein air et vers l'hébergement en résidence
- développer les activités économiques sur l'entrée de village Sud en associant au sein d'un même périmètre les unités artisanales déjà existantes

Les orientations d'aménagement en matière de voiries et de modes doux

- renforcer la trame viaire sur la partie sud du village avec en perspective une voie de bouclage au contact des emprises ferroviaires pour désenclaver tous les périmètres d'aménagement en extension
- créer une grille de modes doux très fine sur la partie Nord du village
- lier Raphèle et Moulès en mode doux par le chemin de Bellombre

Moules

Les orientations d'aménagement et de programmation

- circonscrire l'agglomération actuelle et future à l'Est de la RD
- choisir un développement dans la partie Sud-Est dans la continuité de la dernière opération réalisée
- maintenir une réserve foncière dans le village
- soigner la qualité des entrées de village (paysage, espaces publics)

OAP Sectorielle - Mas Thibert

Largement concerné par les incidences du Plan de Prévention des Risques Inondations, l'aménagement du village de Mas Thibert doit être revu à l'occasion de l'élaboration du PLU. Placé sur la Via Rhôna et la route de Port Saint Louis, Mas Thibert souhaite accéder au statut de village dynamique, impliqué dans le développement durable et économique en profitant de son partenariat avec le marais du Vigueirat, ses capacités d'accueil touristiques, sa proximité avec les grandes zones économiques de Saint-Martin-de-Crau et Fos-sur-Mer.

Les orientations d'aménagement en matière d'organisation spatiale

- mettre en évidence le centre ancien de Mas Thibert qui doit être valorisé et aménagé (notamment les petits espaces de renouvellement urbain)
- valoriser l'ouest du village, très impacté par l'inondabilité, avec des protections patrimoniales ponctuelles
- fixer le développement vers le sud d'abord par comblement de dents creuses aux abords de la rue Jean de la Tour puis sur une zone d'urbanisation future

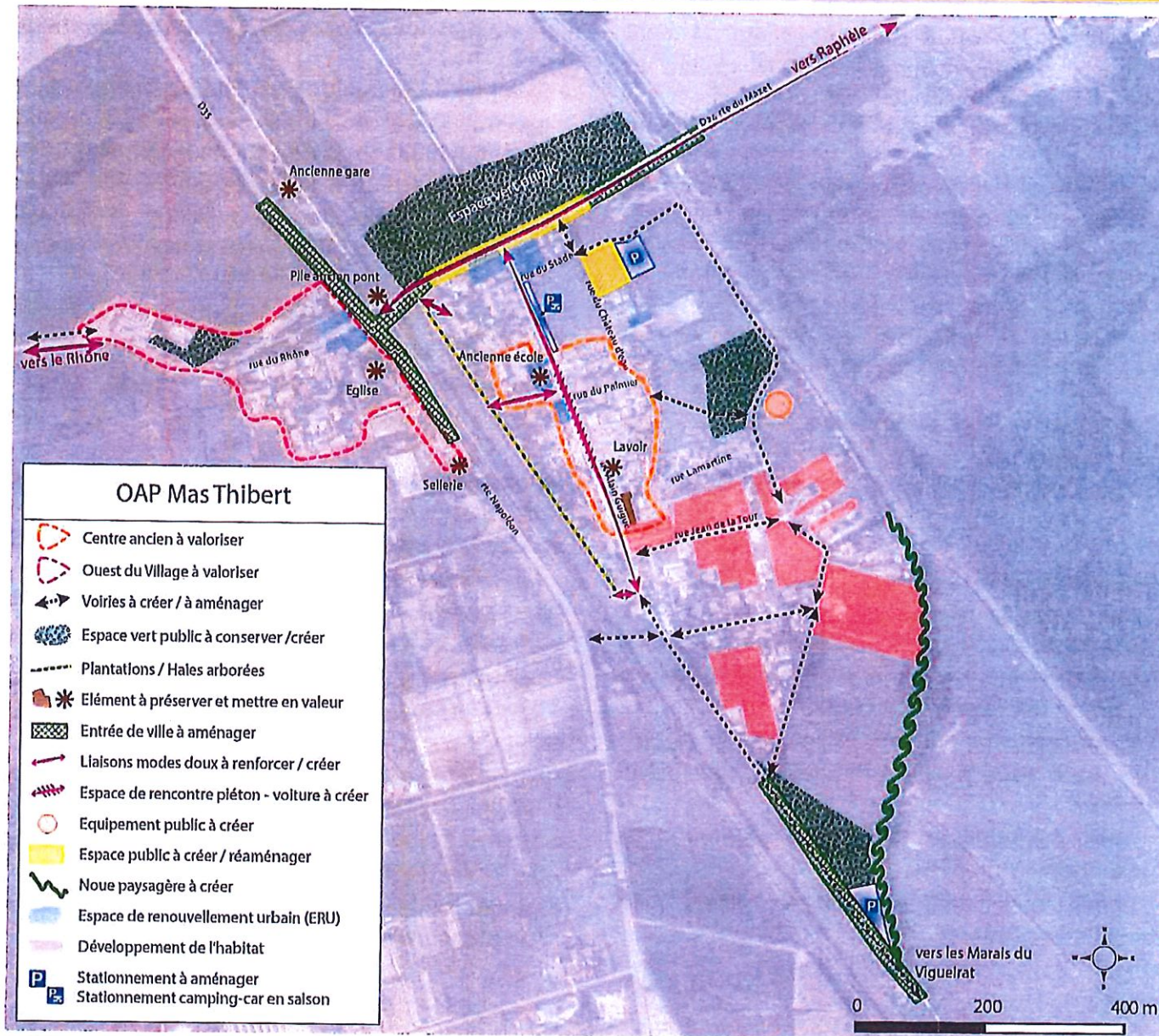
Les orientations d'aménagement en matière d'espaces verts et de loisirs

- réaliser à terme trois grands périmètres d'espaces verts publics apportant de la qualité et des espaces partagés. L'accès au grand espace vert le long de la route de Saint-Martin sera facilité par la réalisation d'un parvis d'entrée de village qui servira à signer l'entrée de Mas Thibert
- ceinturer la frange de développement sud par une grande noue paysagère et d'intégration paysagère des constructions neuves dans le panorama de la Crau, qui servira également d'exutoire aux eaux de ruissèlement dans le Marais de Vigueirat
- qualifier les abords du canal par des plantations et lui conférer un statut d'espace public de qualité (accueil des touristes fluviaux et des usagers de la Via Rhôna)

Les orientations d'aménagement en matière de mobilité et de stationnement

- transformer la rue principale en un espace de rencontre entre l'ancienne école et le lavoir
- accompagner le développement de l'habitat dans les zones d'aménagement au sud par des voiries améliorées et se bouclant
- créer une entrante nouvelle passant derrière les terrains sportifs à partir de la route de Saint Martin pour soulager la rue principale et le carrefour du pont
- préparer à plus longue échéance la création d'un nouveau franchissement du canal d'Arles à Bouc permettant d'ouvrir Mas Thibert sur la Camargue, et de créer une nouvelle liaison entre les deux parties du village

OAP Sectorielle - Mas Thibert



OAP Sectorielle - Salin de Giraud

Village emblématique du territoire de Camargue, Salin de Giraud est riche d'un passé industriel et patrimonial unique en Europe. Le PLU apporte un projet d'aménagement pour le renforcement de la centralité et le développement économique et touristique du plus grand village du delta du Rhône.

L'ouverture de Salin sur le Rhône et sur la vaste zone économique de Fos/Port Saint Louis est également au cœur de la démarche du projet d'urbanisme avec un lien affirmé sur le passage du Barbarin et la mise en évidence d'un potentiel portuaire avéré le long de la rive gauche du fleuve.

Les Orientations d'aménagement pour Salin-de-Giraud proposent à la fois une valorisation du patrimoine humain et paysager et des options de développement structurantes pour satisfaire les besoins en logements et en emplois.

Le repositionnement du stationnement de la plage de Piémanson sur le village et le transport par navettes à partir du centre village représente une opportunité forte d'animations et de soutien à l'appareil local de commerces et de services

Les orientations d'aménagement en matière d'organisation spatiale

- retrouver une enveloppe urbaine compacte en contenant le développement du village au sein des grandes voies périphériques. Le PLU propose la réalisation de belvédères sur ce pourtour d'enveloppe pour ouvrir les vues sur le grand paysage de Camargue
- mettre en œuvre un réseau d'espaces verts et d'alignements plantés venant déboucher sur un vaste espace vert entourant le futur grand parc de stationnement de Salin
- optimiser la grande zone économique Sud pour permettre sa transformation en zone artisanale et tertiaire
- réaliser de nouvelles unités touristiques au sein du village pour redynamiser le tissu économique villageois

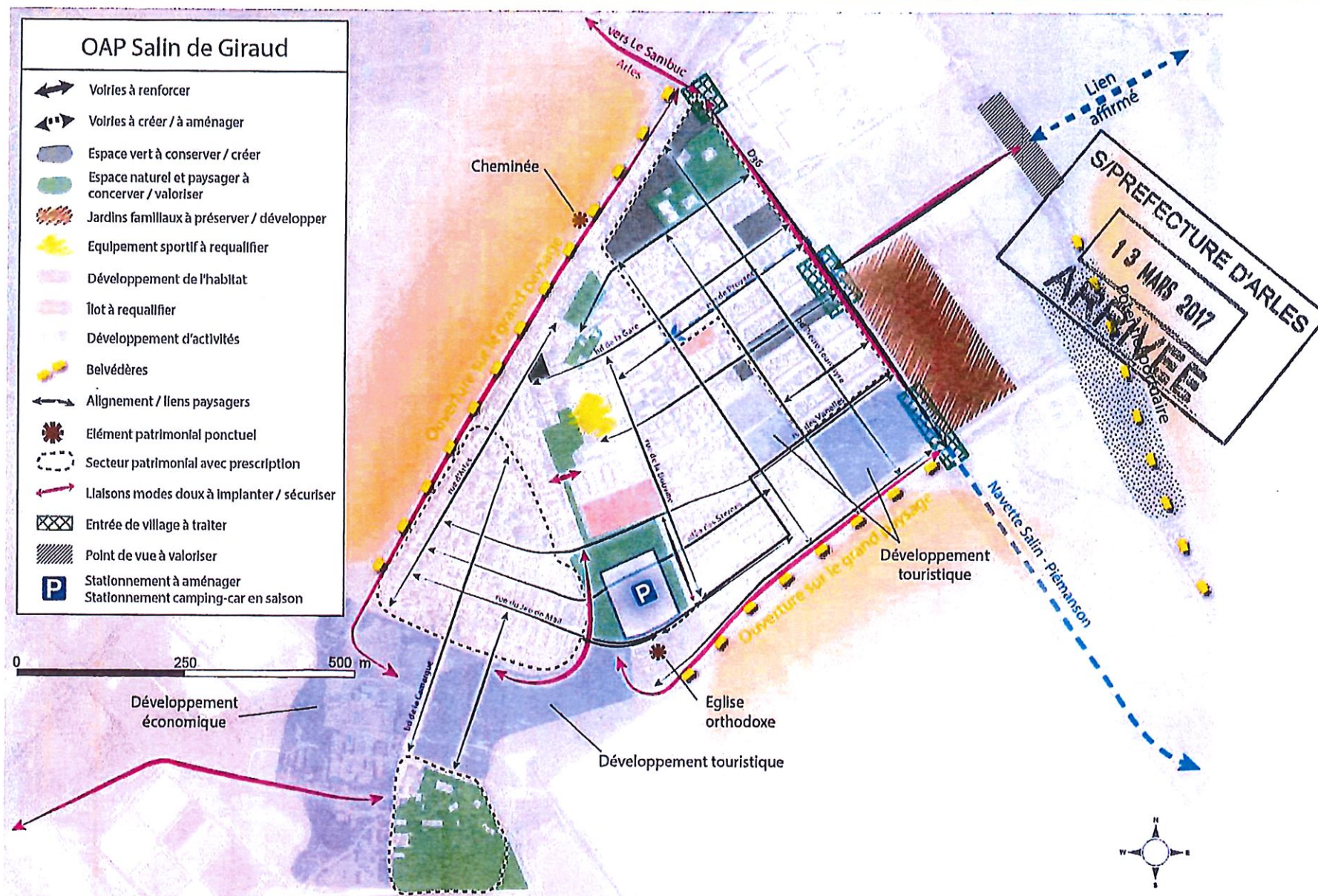
Les orientations d'aménagement en matière de patrimoine et de cadre de vie

- ceinturer le village de Salin par un itinéraire de découverte offrant des panoramas sur la Camargue et les tables saunantes (les belvédères) et permettant de découvrir des éléments de patrimoine singuliers comme l'église orthodoxe, l'ancienne cheminée de l'usine Solvay...
- reconnaître le caractère urbanistique de l'habitat industriel hérité dans un secteur patrimonial avec prescriptions du quartier Solvay et du quartier Pechiney (voir OAP patrimoine)
- poursuivre la réalisation des jardins partagés le long du Rhône
- protéger les grands parcs et jardins entourant les grandes propriétés
- requalifier l'équipement sportif du centre village

Les orientations d'aménagement en matière de desserte et de modes doux

- créer une infrastructure de stationnement multifonctionnelle au centre de Salin de Giraud
- * destinée en saison à accueillir les usagers de la plage de Piémanson souhaitant utiliser le service de navette qui sera mis à disposition
- * permettant de grouper l'offre de transport public (meilleure qualité d'accueil des usagers) et d'apporter des solutions d'intermodalités pour les actifs
- travailler l'axe de la route départementale comme une entrée de village sécurisée
- faciliter l'accès au bac par mode doux pour capter les flux touristiques de la Via Rhône
- rendre lisible le réseau de mode doux existant permettant de sillonner la campagne Camarguaise

OAP Sectorielle - Salin de Giraud





100